

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
DE SAO TOME E PRINCIPE**



**MINISTERE DES RESSOURCES
NATURELLES ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

**FOND EUROPEEN DE
DEVELOPPEMENT**



PROJET ECOFAC – PHASE IV

OPERATION DECENTRALISEE INDIRECTE PRIVEE

ENGAGEMENT FINANCIER INDIVIDUEL N° 9 ACP RCE 009. 10

**DEVIS PROGRAMME 2008 - 2009
(01/04/2008-31/03/2009)**

RAPPORT D'ACTIVITE N°6

Bilan final d'exécution



São Tomé, Mai 2009

SOMMAIRE

LISTE DES ANNEXES	3
1. INTRODUCTION	4
2. ACTIVITES REALISEES PENDANT LA PERIODE 1 AVRIL 2008 – 31 MARS 2009	5
2.1. GESTION DURABLE DES AIRES PROTEGEES ET DES ECOSYSTEMES	5
2.1.1. <i>A) Mise en place des structures de gestion des deux parcs</i>	5
2.1.2. <i>B) Aménagement et gestion des deux parcs</i>	7
2.1.3. <i>C) Aménagement écologique du territoire</i>	9
2.2. CADRE DE CONCERTATION ENTRE ACTEURS POUR L'ENVIRONNEMENT	10
2.2.1. <i>D) Préparation du cadre de concertation</i>	10
2.3. ACTIONS D'APPUI AU DEVELOPPEMENT ADAPTEES AU CONTEXTE	12
2.3.1. <i>E) Renforcer les capacités des communautés riveraines</i>	12
2.4. INFORMATION SUR LA BIODIVERSITE	13
2.4.1. <i>F) Activité de suivi et bio-monitoring des Parcs</i>	14
3. ORGANISATION	15
3.1. RESSOURCES HUMAINES	15
3.2. ASSISTANCE TECHNIQUE	16
3.3. MOYENS PHYSIQUES	16
4. ANALYSE DES FACTEURS DE QUALITE (AU 31.03.2009)	17
4.1. APPROPRIATION PAR LES BENEFICIAIRES	17
4.2. POLITIQUE DE SOUTIEN	18
4.3. TECHNOLOGIES APPROPRIEES	19
4.4. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	19
4.5. CAPACITES INSTITUTIONNELS ET DE GESTION	20
5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	20
6. PREVISION POUR LE DP 2009-2010 (AVRIL 2009 – JUIN 2010)	21

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1 : Tableaux de suivi des indicateurs du DP 2008 - 2009
- ANNEXE 2 : Tableau de suivi financier DP 2008-2009 (Clôture du DP1)
- ANNEXE 3 : Inventaire des biens du Projet
- ANNEXE 4 : Liste du personnel (DP 2008-2009)
- ANNEXE 5 : Carte des réalisations du DP 2008-2009
- ANNEXE 6 : Liste des Rapports de la Composante

1. INTRODUCTION

Le présent rapport (N°6) est le bilan final d'exécution du DP 2008-2009 (DP1 : Période de 1/4/2008 au 31/3/2009) de la Composante de São Tomé et Príncipe de la Phase IV du programme ECOFAC.

La période d'exécution du DP1 a été caractérisée par la création et mise en opération des structures de gestion des parcs Obo de São Tomé et de Príncipe : personnel, formation des acteurs et préparation des plans d'aménagement et gestion, avec l'appui d'une mission AT court terme. Pour entamer le processus d'aménagement écologique de l'Archipel, on a formé des cadres nationaux sur le SIG et préparer les bases pour arriver à une proposition de plan, sur laquelle projeter toutes les activités à mener au moyen terme, soit dans le cadre de la mise en œuvre de cette phase d'ECOFAC, soit après son échéance. Ce plan sera concrétisé avant juin 2009.

La démarche de création d'un cadre de concertation entre acteurs pour intégrer les préoccupations environnementales dans les autres secteurs a été ralentie par cause des faiblesses institutionnelles de la DGE, qui est affecté par un manque de personnel suffisamment préparé pour bien mener les activités de concertation.

L'appui au développement dans la zone tampon du Parc Obô de São Tomé a concerné initialement 10 communautés villageoises. Après le diagnostic préliminaire et sur la base des critères préétablis, 8 communautés ont été retenues pour les activités. L'approche est basée sur la réalisation des séances participatives de travail au niveau des communautés pour réaliser le diagnostic de la situation et préparer le Plan de Développement Communautaire (PDC). Ensuite, deux communautés les plus organisées, motivées et ayant affiché leur volonté de contribuer à la préservation du parc, ont bénéficié de deux microprojets de développement dans le domaine prioritaire des infrastructures d'assainissement. Un total de 60 familles en deux communautés a pu bénéficier jusque-là de l'appui de la composante. Les activités sont réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion du parc Obo de Sao Tomé.

Le degré de réalisation des indicateurs des résultats, des activités et de la partie financière est contenu dans les annexes 1 et 2. La dépense totale en clôture de DP1 a été de 164.784 € soit le 95% du budget total régie du DP 2008-2009 et son avenant de 172.870 €. L'avenant n° 1 a été préparé et approuvé pour viabiliser un dégagement de fonds (80.000 €) à réinjecter sur le DP 2009-2010, marquant l'extension de la composante jusqu'au 31.08.2010.

L'état d'avancement d'exécution est contenu à continuation.

2. ACTIVITES REALISEES PENDANT LA PERIODE COUVERTE PAR LE DP 2008-2009 (DP1) (1 AVRIL 2008 – 31 MARS 2009)

2.1. Gestion durable des Aires Protégées et des écosystèmes

Résultat attendu 1 (DP1) : Les instruments et les outils de l'aménagement sont mis en place

Pour les parcs

Indicateur à atteindre pour mars 2009 (DPI) : Les Parcs Nationaux Obô de São Tomé et Obô de Príncipe sont dotés chacun d'une structure de gestion opérationnelle et d'un schéma d'aménagement qui est approprié par les gestionnaires.

Réalisation en fin DPI : Le Parc Naturel de Sao Tomé est doté d'une structure de gestion partiellement opérationnelle, tandis que celle du Parc Naturel de Príncipe est toujours en cours de constitution ; le schéma d'aménagement est finalisé et en cours de validation.

Taux de réalisation estimé : 60%

Pour l'aménagement écologique du territoire de STP

Indicateur à atteindre pour mars 2009 (DPI) : Le cadre organisationnel et technique pour la réalisation du plan d'aménagement écologique du territoire est défini

Réalisation en fin DPI : Le cadre technique est défini tandis que la définition du cadre organisationnel est toujours en cours.

Taux d'exécution estimé : 70%

2.1.1. A) Mise en place des structures de gestion des deux parcs

A.1 : Création de l'organigramme des parcs

► Prévission du DPI :

Affectation de deux fonctionnaires pour être les Directeurs des Parcs, un pour São Tomé et un pour Príncipe. Constitution d'une équipe pour la gestion du parc de Sao Tomé et le Jardin Botanique de Bom Sucesso, pour prendre la relève de l'Association Monte Pico, constitué par les anciens salariés d'ECOFAC III, qui avait assuré la gestion du parc pendant la phase de transition entre la Phase III et la Phase IV. Constituer une nouvelle équipe, composée d'un Directeur et 1 ou 2 Eco-gardes, pour la gestion du Parc Naturel de Príncipe.

Indicateur prévu : Deux Directeurs de Parc (São Tomé et Príncipe) sont nommés et opérationnels pendant le premier semestre 2008.

► Réalisation:

La structure de gestion du Parc Naturel de Sao Tomé a été constituée par un Directeur, 3 eco-gardes et quelque personnel d'appui, fonctionnaires affectés soit par le Ministère de tutelle d'ECOFAC IV (3 Eco-gardes et personnel d'appui), soit par le Ministère de l'agriculture (Directeur). Hormis le Directeur, l'organigramme réduit du Parc Naturel de Príncipe n'a pas été mis en place. En effet, les besoins de créer à nouveau le parc et les faibles disponibilités à Príncipe, en terme de personnel formé pour la gestion, a fait obstacle à la mise en oeuvre de l'organigramme. Le personnel

affecté aux parcs a travaillé avec ECOFAC lors des phases précédentes, ainsi ils ont les connaissances de base, surtout en matière de foresterie. Toutefois, leur expérience en matière de gestion des AP est encore faible. Il est ainsi nécessaire une action soutenue de renforcement des capacités avant de permettre le fonctionnement du parc à une vitesse de croisière. L'affectation des deux Directeurs a eu lieu avec quelque retard (juillet 2008) par rapport aux prévisions, ce qui a retardé par conséquent le démarrage de la préparation des plans de gestion à aout 2008. Cela a empêché la soumission des plans aux autorités pendant l'exécution du DP1. Ainsi l'appropriation des plans d'aménagement et gestion des deux parcs n'a pas eu lieu comme prévu (voir indicateur de résultat ci-haut).

Indicateur réalisé : Deux Directeurs de Parc (São Tomé et Príncipe) sont nommés et opérationnels pendant le deuxième semestre 2008

Taux d'exécution estimé : 80%

A.2 : Réaliser des séances de formation pour le renforcement des capacités

► *Prévision du DP1 :*

Pour la mise en place d'une gestion participative des parcs, organisation de séances de formation pour les ONG, les organisations de base, les représentants de la société civile et des producteurs sur les enjeux de la conservation intégrée au développement, la gestion durable des ressources naturelles et la législation environnementale. Participation des Directeurs des Parcs et techniciens de la DGE à ces séances. Formations réalisées par des consultants locaux ou avec l'appui du RAPAC. Pendant la DP1, prévision de 4 formations de 5 jours chacune réalisées dans les locaux du parc à Bom Sucesso.

Indicateur prévu : Au moins 4 séances de formation réalisées jusqu'à mars 2009

► *Réalisation:*

Séance de formation au siège du parc à Bom Sucesso sur l'approche participative dans la gestion des ressources naturelles et les aires protégées, la bonne gouvernance et la législation environnementale, en bénéfice des acteurs locaux (20 participants), notamment les Ong, organisations des producteurs, les Communes et des éléments de la Police Nationale.

Atelier de formation portant sur la valorisation des parcs de Sao Tomé et Príncipe à travers de l'écotourisme, avec la participation d'une trentaine de personnes entre les deux Directeurs des parcs, opérateurs touristiques, représentants des communes, services de l'Etat et Ong. Inauguration de cet événement par Mme la Ministre des Ressources Naturelles et Environnement.

Séance de formation de 3 jours pour le personnel des parcs et les membres de l'association Monte Pico, sur la proposition d'aménagement des Parcs, la technique de monitoring de la biodiversité PCI, les modalités d'organisation de l'activité ecotouristique et l'approche d'appui au développement dans les zones tampon des parcs.

Compte tenu que l'expérience du personnel en matière de gestion des AP est encore faible, il est nécessaire de poursuivre dans le DP2 l'action de renforcement des capacités avant de permettre le fonctionnement du parc à une vitesse de croisière. Cependant le faible budget de la composante ne permet pas couvrir les frais de

formateurs étrangers, étant les compétences sur place presque inexistantes, dans le domaine de la gestion des APs. Une solution sera recherchée les mois à venir.

Indicateur réalisé : 3 séances de formation ont été réalisées

Taux d'exécution estimé : 75%

A.3) Création du siège du Parc « Ôbo » de Principe

► *Prévision du DPI :*

Réhabilitation d'un bâtiment pour servir de siège du Parc à Principe. En effet la structure de gestion à Principe doit être créée, soit du point de vue du personnel, soit d'infrastructure et organisation. Ainsi la réhabilitation d'un local d'environ 50 m2 comme siège et bureau du Parc permettra l'installation du Directeur dans des bonnes conditions.

Indicateur prévu (DPI) : le bureau du Parc est opérationnel pour mars 2009

► *Réalisation:*

Réhabilitation d'un bâtiment à Santo Antonio, mis à la disposition par le Gouvernement Régional de Principe, comme siège du Parc Naturel de Principe. Les travaux de réhabilitation ont été achevés fin mars 2009, toutefois le bureau sera inauguré et fonctionnel seulement le mois de Juin prochain.

Les travaux ont été réalisés en régie, en signant un contrat gré-à-gré avec une entreprise de Santo Antonio (Principe), compte tenu de l'enveloppe réduite des travaux (23.300 Euros) rendant peu intéressant le marché pour les entreprises de Sao Tomé et l'inexistence à Principe des entreprises ayant les capacités et l'organisation suffisante pour répondre au cahier de charge du FED. Prestation de service d'un architecte pour assurer le suivi et le contrôle des travaux.

Indicateur réalisé : le bureau du Parc est créé mais il n'est pas encore opérationnel en mars 2009

Taux d'exécution estimé : 80%

2.1.2. B) Aménagement et gestion des deux parcs

B. 1) Rédaction des plans de gestion

► *Prévision du DPI :*

Elaborer les plans d'aménagement et de gestion des parcs sur la base d'une approche participative, avec la contribution des Directeurs des parcs, après leur nomination. Prévision d'une mission d'appui à court terme (imputée au contrat d'assistance technique BRLi) pour permettre aux Directeurs d'assumer pleinement leur responsabilité technique dans la préparation du plan d'aménagement et gestion. Collaboration avec l'Association Monte Pico, sous la supervision des Directeurs des Parcs, en considération de son expérience dans le domaine de la gestion du Parc de Sao Tomé tout au long des Phases antérieures d'ECOFAC.

Présentation des plans d'aménagement et de gestion des deux Parcs au Gouvernement pour approbation.

Indicateur prévu : deux Documents « Plan d'Aménagement et de Gestion » sont présentés au Gouvernement pour approbation avant mars 2009

► *Réalisation:*

Les plans d'aménagement et gestion ont été préparés avec une approche participative, au niveau des communautés riveraines, les communes et les services des ministères pertinents. L'approche a été concrétisée par l'organisation d'une vingtaine d'ateliers participatifs à Sao Tomé (15) et Príncipe (5), la tenue de deux séances de consultation publique et une campagne d'information sur la Télévision nationale, stations radio et journaux. Cette démarche a été mise en œuvre avec la contribution d'une mission d'AT court terme : deux consultants ont travaillé pendant 12 semaines en collaboration avec les techniciens de la DGE et DF. Le travail a permis d'aboutir sur un état de lieu assez complet pour tenir en compte les préoccupations des participants, valider les options d'aménagement et gestion avant la rédaction des plans et de projeter les actions d'appui au développement dans les zones tampon pour les 5 années à venir.

Indicateur réalisé (DPI) : deux Documents « Plan d'Aménagement et de Gestion » sont disponibles mais pas encore présentés au Gouvernement pour approbation

Taux d'exécution estimé : 95%

B. 2) Bornage des zones de protection

► *Prévision du DPI :*

Matérialiser le zonage des deux Parcs sur le terrain par des bornes.

Indicateur prévu : Les zones de protection des Parcs sont délimitées sur le terrain par des bornes avant mars 2009

► *Réalisation:*

Activité annulée en attendant l'approbation des plans d'aménagement et gestion par le Gouvernement. Budget réalloué pour le DP 2009-2010. La délimitation des zones de protection, en proximité des principaux villages riverains, sera réalisée lors de l'exécution du DP2.

Indicateur réalisé (DPI) : non réalisée ; activité annulée

Taux d'exécution estimé : 0%

B. 3) Campagnes d'information et sensibilisation

► *Prévision du DPI :*

Une fois que les structures de gestion des Parcs sont opérationnelles, réaliser des campagnes d'information et de publicité des Parcs à travers les médias nationaux et des actions de visibilité (affiches, panneaux, etc.).

Indicateur prévu (DPI) : des émissions radio, un reportage télévisé et au moins 10 tableaux de signalisation des Parcs sont installés (7 à ST e 3 à P) avant mars 2009

► *Réalisation:*

Production de 1000 brochures de publicité des parcs en langue portugaise et française. La production d'un reportage télévisé a été annulée par cause de force majeure. Réalisation d'une campagne de publicité des parcs dans les radios locales, lors de la préparation des plans d'aménagement et gestion. Production de quelques panneaux de signalisation pour le circuit de Lagoa Amelia (PNOST). Le retard dans la mise en opération des structures de gestion des parcs a limité la mise en œuvre de

cette activité, qui sera développée davantage les mois à venir. Cependant, la composante n'a pas les ressources suffisantes à allouer pour cette activité, comme par exemple les fonds pour couvrir les coûts de production d'un reportage télévisé de qualité.

Indicateur réalisé : production des 1000 brochures de publicité des parcs et communiqués radios sur les plans de gestion

Taux d'exécution estimé : 50%

B. 4) Activités au jardin botanique

► *Prévision du DPI :*

Production et installation de panneaux d'interprétation des plantes dans le Jardin Botanique pour améliorer la visibilité du jardin, en collaboration avec l'Association Monte Pico (AMP) et le Missouri Botanical Garden (www.mobot.org), qui depuis des années mène des activités de recherche à São Tomé et Príncipe.

Indicateur prévu : 13 panneaux sont installés dans le Jardin Botanique de Bom Sucesso avant mars 2009

► *Réalisation:*

Production de 13 panneaux d'interprétation du Jardin Botanique, préparés en collaboration avec l'AMP le Missouri Botanical Garden. Les panneaux ont été terminés mais seront installés dans le jardin botanique prochainement (DP2).

Indicateur réalisé : 13 panneaux sont disponibles mais pas encore installés dans le Jardin Botanique de Bom Sucesso, à cause de leur arrivée tardive

Taux d'exécution : 80%

2.1.3. C) Aménagement écologique du territoire

C.1) Formation des cadres sur le SIG

► *Prévision du DPI :*

Formation de 3 cadres techniques, en vue de leur fournir les compétences requises pour l'utilisation du SIG. Un expert international (mission de courte durée de AT) aura la responsabilité de former les 3 cadres techniques.

Indicateur prévu : 3 cadres techniques sont formés dans la maîtrise du SIG avant décembre 2008

► *Réalisation:*

Réalisation d'une mission de court terme (15 jours) pour former quatre cadres nationaux (1 DF, 2 DGA, 1 Cadastre) à l'utilisation de Mapinfo et réaliser la mise en place du SIG auprès de la Direction de la Conservation. Le consultant a recommandé aux participants la pratique fréquente du logiciel Mapinfo pour pallier aux lacunes persistantes à l'issue des 6 jours de formation. Ainsi les capacités pour la gestion d'un SIG sur place ne sont pas encore complètes. Une action ultérieure de renforcement des capacités est opportune et sera mise en œuvre pendant le DP 2.

Indicateur réalisé : 4 cadres techniques sont formés dans la maîtrise du SIG avant décembre 2008

Taux d'exécution estimé : 100%

C.2) Atelier de lancement du plan d'aménagement écologique

► *Prévision du DPI :*

Organiser un atelier de lancement du Plan d'Aménagement Ecologique du Territoire. Pour l'organisation et la tenue de cet atelier, on fera recours à l'appui d'un consultant international (une semaine de prestation de service).

Indicateur prévu : 1 atelier participatif sur l'Aménagement Ecologique du territoire est réalisé pendant 2008

► *Réalisation:*

Atelier non réalisé en attente de la préparation du draft de plan d'aménagement écologique du territoire, qui sera disponible prochainement, à partir des Termes de référence préparés par le projet (la mission de consultant est prévue pendant un mois). Ce document est le premier pas pour la mise en œuvre du plan d'aménagement écologique à STP et il sera validé les mois à venir pendant l'atelier participatif, qui n'a pas eu lieu pendant le DPI. Même si ce document est pertinent du point de vue technique, tout en donnant des prescriptions précises sur les modalités de gestion des écosystèmes en vue de leur préservation, sa mise en œuvre pourrait être difficile par les faiblesses institutionnelles des services concernés (environnement, cadastre, etc.), et le manque de définition sur les attributions de ces services dans ce domaine. Les capacités locales pour la viabilisation d'un plan d'aménagement (écologique) du territoire sont loin d'être suffisantes. Les moyens techniques et financiers du projet ne sont pas assez pour répondre de forme complète aux besoins existants (techniques et institutionnels) dans le domaine de l'aménagement (écologique) du territoire.

Indicateur réalisé : 1 atelier participatif sur l'Aménagement Ecologique du territoire non réalisé ; termes de référence pour le contenu de cet atelier sont disponibles

Taux d'exécution estimé: 20%

2.2. Cadre de concertation entre acteurs pour l'environnement

Résultat attendu 2 (DP1) : Le cadre de concertation est mis en place et ses mécanismes de fonctionnement sont établis

Indicateur à atteindre pour mars 2009 (DPI) : Un document qui établit les modalités de fonctionnement est approprié par les membres du cadre

Réalisation en fin DPI : Le document n'est pas disponible, mais un état de lieux préliminaire pour chaque secteur (membres du cadre) de la concertation est disponible.

Taux d'exécution estimé : 20%

2.2.1. D) Préparation du cadre de concertation

L'intégration des questions environnementales dans les autres secteurs est indispensable à créer les conditions pour le développement durable de Sao Tomé et Príncipe.

Nonobstant les activités prévues et les indicateurs de réalisation du DPI ont été suffisamment atteints, notamment la réalisation des réunions de concertation, le résultat escompté, affiché dans le tableau ci-dessus, est encore loin d'être réalisé. Ceci est dû en grande partie aux faiblesses institutionnelles de la DGE, qui est affecté par un manque de personnel suffisamment préparé pour bien mener les activités de

concertation. Ainsi des mesures pour essayer de renforcer ces faiblesses devront être prises les mois à venir.

D.1) Atelier de lancement du cadre de concertation

► *Prévision du DPI :*

Organiser un Atelier pour le lancement du Cadre de Concertation à Sao Tomé pendant une journée avec tous les acteurs identifiés. Regrouper les principaux acteurs de la concertation, les partenaires potentiels du Projet et les principaux décideurs en matière d'environnement.

Indicateur prévu : 1 Atelier de lancement est réalisé en 2008

► *Réalisation:*

Suite à des concertations avec les acteurs, il a été décidé de réaliser des analyses pour définir l'état de lieux des problématiques environnementales dans chaque secteurs (Infrastructures, agriculture, commerce, tourisme, etc.) avant d'organiser l'atelier de lancement du cadre.

Indicateur réalisé : Non réalisé

Taux d'exécution estimé : 0%

D.2) Activités de concertation entre acteurs

► *Prévision du DPI :*

Organiser des réunions entre les acteurs de la concertation en vue de définir et de mettre en place effectivement le cadre. Les ONG, la société civile, le secteur privé et les populations doivent prendre part activement au cadre de concertation. Organiser des séances de formation pour les responsables des ONGs, les représentantes de la société civile et le secteur privé pour doter ces acteurs des connaissances de base sur la législation environnementale et les enjeux environnementaux dans le domaine d'activité de chacun d'entre eux. Des séances de sensibilisation et d'éducation environnementale seront organisées au niveau des Communes ou des communautés pour intégrer les populations dans la concertation environnementale.

Indicateur prévu : Au moins 3 réunions/séances de formation et sensibilisation sont réalisées avant mars 2009

► *Réalisation:*

La mise en œuvre du cadre de concertation s'est concrétisée par la tenue des réunions de concertation entre acteurs à São Tomé et l'organisation d'un atelier de concertation à Príncipe. On estime une participation d'un total de 130 personnes, entre techniciens de service des différents Ministères, représentant des Ong et des administrations locales. Comme susmentionné, l'atelier de lancement n'a pu être réalisé car les conditions pour la création du cadre ne sont pas encore toutes réunies. En particulier, l'absence de quelques responsables des services techniques (niveau décisionnel) aux réunions, la faible information sur la législation environnementale, le flou et vide institutionnel sur plusieurs sujets liés à la gestion des thématiques environnementales constituent au présent un frein à cette initiative. Des mesures seront prises dans les mois à venir pour essayer de palier ces contraintes, ainsi de poursuivre, avec plus des possibilités de réussite, le cadre de concertation environnemental.

Par ailleurs, la faible disponibilité à Sao Tomé de consultants qui ont des connaissances dans le domaine du mainstreaming environnemental, a fait obstacle à l'organisation des séances de formation au niveau des communes et des communautés locales.

Indicateur réalisé : Tenue d'une dizaine de réunions de concertation entre acteurs, mais séances de formation et sensibilisation non réalisées

Taux d'exécution estimé : 60%

2.3. Actions d'appui au développement adaptées au contexte

Résultat attendu 3 (DP1) : Des actions de développement rural adaptées au contexte et basées sur la valorisation des Parcs sont démarrées

Indicateur à atteindre pour mars 2009 (DPI) : Les Parcs disposent d'un Plan de développement pour les zones périphériques

Réalisation en fin DPI : Le plan d'appui au développement pour les communautés riveraines des parcs est contenu dans les plans d'aménagement et gestion des parcs

Taux d'exécution estimé : 100%

2.3.1. E) Renforcer les capacités des communautés riveraines

L'organisation d'une vingtaine d'atelier participatifs à Sao Tomé (15) et Príncipe (5), dans le cadre de la préparation des plans d'aménagement et gestion des parcs, et la tenue de deux séances de consultation publique, avec une participation estimée d'environ le 20% de la population adulte (H et F) résidente dans les zones tampon de deux parcs, estimée à 1000 personnes, a permis d'établir un état de lieu assez complet. Ceci a permis de tenir en compte les préoccupations des participants dans la rédaction des plans de gestion et de projeter les actions d'appui au développement dans les zones tampon pour les 5 années à venir, sur la base des besoins concrets exprimés par les usagers.

E.1) Organisation des réunions communautaires

► Prévission du DPI :

Réalisation de séances de formation pour amener les communautés à réaliser le diagnostic de leur situation et déterminer, avec les outils appropriés, les besoins, les priorités, et établir pour chaque communauté intéressée un plan d'action. Ensuite, il s'agit de concrétiser ce plan par la mise en œuvre des 2 microprojets de développement. Organisation des séances en collaboration avec la Fédération Nationale des Petits Agriculteurs (FENAPA). Un/une jeune volontaire de l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP) assistera du point de vue technique et organisationnel la mise en œuvre des activités.

Indicateur prévu : Au moins 10 communautés disposent de leur plan d'action pour le développement ; 2 microprojets sont démarrés dans 2 communautés avant mars 2009

► Réalisation:

Réalisation de 10 réunions communautaires en vue de la préparation des Plans de Développement Communautaires (PDC). Sur la base des critères d'éligibilité, 8 communautés de la zone tampon du parc naturel de Sao Tomé ont été retenues. Ainsi les réunions communautaires pour préparer le PDC ont été organisées, avec l'assistance technique d'une volontaire de l'AFVP et la collaboration d'un technicien

affecté par la DGE et deux animateurs de la FENAPA (Fédération Nationale des Petits Agriculteurs).

2 communautés ayant exprimé le besoin prioritaire dans le domaine des infrastructures d'assainissement ont été retenues pour la mise en œuvre de 2 microprojets. La sélection a été basée sur les critères de participation aux réunions communautaires et leur engagement pour contribuer à la préservation des zones protégées du parc, à proximité de ces communautés. Ainsi 8 familles dans la communauté de Sao Carlos (Me-Zochi) et 51 familles de Dona Augusta (Caué) ont pu bénéficier de latrines améliorées. Aussi une fosse incinérateur des déchets ménagers a été construite à Sao Carlos. Le microprojet de Sao Carlos a été inauguré en mars 2009, tandis que celui de Dona Augusta sera inauguré les mois à venir.

Indicateur réalisé: 8 communautés disposent de leur plan d'action pour le développement ; 1 microprojet terminé et 1 microprojet en cours

Taux d'exécution estimé : 90%

E.1) Appuyer la planification des communes (Câmaras)

► *Prévision du DPI :*

Apporter un soutien aux Câmaras des districts (Administration locale) en vue de renforcer leurs capacités de planification, notamment en matière de l'environnement. A ce titre, organiser un atelier de formation au siège du Parc en Bom Sucesso, en bénéfice du personnel de l'administration locale. Un consultant international sera recruté sur les missions d'appui court terme de l'assistance technique pour réaliser l'atelier de formation.

Indicateur prévu : 1 Atelier de formation est réalisé à Bom Sucesso en 2008

► *Réalisation:*

Cette activité a été annulé lors de la réorganisation du budget en Novembre 2008 (dégagement de fonds) pour réinjecter les fonds sur le DP 2 ainsi de rendre possible l'extension du projet jusqu'à juin 2010.

Toutefois il faut signaler qu'en début 2009 aucune commune ne dispose d'un plan de développement communal, où les préoccupations environnementales devraient être intégrées. Par ailleurs les efforts réalisés dans les années 90 pour établir les plans de développement local n'ont pas abouti. Les autorités nationales n'ont pas encore concrétisé la décentralisation ainsi de rendre effective la loi des administrations locales en vigueur dans le Pays. A l'heure actuelle toutes les activités et projets au niveau des communes (Autarquias) sont réalisées de forme assez ponctuelle et sans une réelle coordination, avec l'appui des différents projets et surtout des Ong, sans qu'une planification locale soit vraiment opérationnelle.

Indicateur réalisé : activités non réalisées

Taux d'exécution estimée : 0%

2.4. Information sur la biodiversité

Résultat attendu 4 (DP1) : Mise en place du système de suivi et monitoring en concertation avec RAPAC

Indicateur à atteindre pour mars 2009 (DPI) : Les indicateurs de suivi sont définis par les gestionnaires des Aires Protégées ainsi que le mécanisme de fonctionnement du système de suivi et évaluation

Réalisation en fin DPI : Les indicateurs de suivi et le mécanisme de fonctionnement du système sont en cours de définition

Taux d'exécution estimé : 15%

La mise en œuvre de ce volet a été affectée par le retard dans la création des structures de gestion des parcs. En effet il a fallu d'abord démarrer la gestion, avant de se dédier à l'activité de suivi et monitoring de la biodiversité. Par ailleurs les faibles capacités du personnel dans ce domaine, notamment la gestion de l'information à l'aide des outils informatiques, ne permettent pas encore le fonctionnement d'un système de suivi et monitoring dans l'immédiat. Pour pallier à ces contraintes, une formation pour sonder les possibilités d'une redynamisation du système PCI (Principes, Critères, Indicateurs), qui avait été introduit sans succès lors des phases précédentes d'ECOFAC, a été réalisée le mois de mars 2009. Cependant à l'issue de cette formation les doutes sur les réelles capacités du personnel des parcs de s'approprier d'un tel système ne sont pas encore tous levés, et ceci à l'instar d'un effort de simplification sur le nombre des indicateurs à définir et suivre. La présence des consultants locaux, membres de l'Association Monte Pico, pourra sans doute contribuer et appuyer les parcs à organiser les mois à venir le système de monitoring des parcs.

2.4.1. F) Activité de suivi et bio-monitoring des Parcs

Cette activité est déterminante pour suivre l'évolution des écosystèmes et pour établir en quelle mesure les Parcs « Ôbo » de São Tomé et de Príncipe contribuent à la conservation et à la valorisation de la biodiversité. Toutefois, à l'heure actuelle, les possibilités d'une gestion autonome de cette activité par les gestionnaires des parcs est encore incertaine. La possibilité d'une assistance technique ponctuelle spécifiquement pour les structures de gestion des parcs est à l'étude.

F.1) Suivi écologique sur la végétation

► Prévission du DPI :

Préparation de la carte de la végétation du site de Lagoa Amelia avec la liste des espèces végétales à protéger, pour déterminer l'importance des Parcs pour la conservation, établir le système de monitoring de la végétation et le mécanisme de suivi. Implication de l'Association Monte Pico et une technicienne de la DGE dans ce travail.

Indicateur prévu : 1 carte de la végétation est disponible avant mars 2009

► Réalisation:

Le suivi écologique de la végétation du Parc Naturel de Sao Tomé a été démarré en collaboration avec le Missouri Botanical Garden (MBG) et l'Association Monte Pico, avec la participation d'une technicienne de la DGE. Une carte et une étude sur la végétation endémique de Lagoa Amelia, site icône du parc, sont disponibles. Ces données doivent encore être organisées au niveau de la direction du Parc de Sao Tomé. Toutefois les contraintes susmentionnées limitent actuellement cette organisation. Un appui technique spécifique sera dispensé les mois à venir en vue d'organiser les données sur le Parc au siège de Bom Sucesso.

Indicateur réalisé : 1 carte de la végétation et une étude sont disponibles

Taux d'exécution estimé : 100%

F.2) Activités de contrôle

► *Prévision du DPI :*

Recours à une prestation de service de 4 eco-gardes de l'Association Monte Pico pour les activités de contrôle et suivi des activités des Parcs sur le terrain.

Indicateur prévu : 4 Eco-gardes sont opérationnelles jusqu'à mars 2009

► *Réalisation:*

Affectation de trois eco-gardes de la part de la DGE, fonctionnaire de l'Etat, pour servir dans le Parc de Sao Tomé. Compte tenu des retards dans la création de la structure de gestion du parc de Principe, qui a du être mise en place à nouveau, l'eco-garde prévue pour Principe n'a pu être affectée. Dans l'optique de doter les parcs de personnel permanent, il a été décidé de faire recours aux fonctionnaires de la DGE. Ainsi la prévue prestation de service avec l'Association Monte Pico n'a pas été réalisée.

Indicateur réalisé : 3 Eco-gardes sont disponibles pour le Parc de Sao Tomé

Taux d'exécution estimé : 75%

3. ORGANISATION

Le manuel de fonctionnement interne définit l'organisation interne du projet. La mise en œuvre est organisée par la Direction du Projet, composée par le Directeur National, le Directeur General de l'Environnement, l'Assistant Technique et son Homologue, qui est le Directeur de la Conservation. Le siège du projet est auprès les bureaux de la Direction de la Conservation dans l'immeuble de l'INAE (predio INAE), Largos das Alfaldegas en Sao Tomé.

3.1. Ressources humaines

Le personnel permanent, qui est géré à partir d'un règlement (Annexe 5 du DPI), sont des fonctionnaires de la DGE et de la Direction des Forêts (Directeurs des parcs), qui reçoivent une indemnité de service dans le cadre de la mise en œuvre du DPI. La liste du personnel qui a été affecté au projet pour l'exécution du DPI est dans l'annexe n°3.

Deux gardiens et le chauffeur de l'AT, n'étant pas fonctionnaires de l'administration, ont signé des contrats de prestation de service.

D'autres cadres de l'administration, notamment 1 cadre de la DGE et 1 cadre de la DF ont collaboré dans la préparation des plans de gestion des parcs. Aussi, d'autres fonctionnaires (DGE, Direction du Tourisme, Santé) ont signé des protocoles de collaboration pour la mise en œuvre des activités ponctuelles (ateliers de formation, réunions de concertation environnementale, etc.)

Le projet a aussi fait recours à des prestataires de service, notamment l'Association Monte Pico pour les activités liées au Parc Naturel de Sao Tomé et des consultants pour les formations, organiser les aménagements ecotouristiques du Parc de Sao Tomé, le contrôle des travaux de réhabilitation du siège du Parc de Principe, la

production des brochures des parcs et l'installation du logiciel comptable TOMFED pour la gestion administrative et comptable du projet.

Des prestataires de service ont aussi travaillé pour l'entretien du siège du parc naturel de Sao Tomé à Bom Sucesso, les travaux de réhabilitation d'un immeuble à Santo Antonio pour doter d'une siège le parc naturel de Principe, la préparation des panneaux de signalisation du projet et du parc de Sao Tomé et la construction des latrines améliorées dans le cadre des actions d'appui au développement.

3.2. **Assistance technique**

Le projet dispose d'un Assistant Technique permanent basé auprès de la Direction de la Conservation. Ce consultant a une double fonction d'appui technique et de gestion, étant le Régisseur du DP. La conciliation de cette double fonction avec le temps disponible n'est pas toujours facile compte tenu de la nécessité d'assurer une assistance technique continue sur plusieurs thématiques et aussi garantir la gestion du projet suivant les procédures du FED. La contribution de l'assistance technique court terme a permis de combler les lacunes dans les domaines stratégiques comme la préparation des plans de gestion et l'aménagement écologique du territoire. Pour ce qui concerne l'assistance technique dans le domaine des actions d'appui au développement, le projet a travaillé avec l'appui d'un volontaire de l'AFVP, pour les formations et la mise en œuvre des 2 microprojets dans les communautés de Sao Carlos (Me Zochi) et Dona Augusta (Caué).

Les missions des consultants d'assistance technique courte terme sont résumées ci-après :

Nom et Prénom	Formation	Titre de la prestation de service	Période d'exécution
Carlos Albuquerque	Biologiste (Chef de Mission)	Rédaction des plans d'aménagement et gestion des parcs Obo de Sao Tomé et Principe	Du 1 Aout au 15 Aout 2008 et du 2 au 16 Octobre 2008
Dario Cesarini	Biologiste	Rédaction des plans d'aménagement et gestion des parcs Obo de Sao Tomé et Principe	Du 1 Aout au 16 Octobre 2008 (12 semaines)
Franck Bellet	Géographe	Formation au logiciel Mapinfo et réalisation d'une base SIG	Du 4 au 19 Décembre 2008

3.3. **Moyens physiques**

Compte tenu de sa petite taille, le projet dispose de peu de moyens physiques et de transport. La liste des inventaires du projet est en annexe.... La logistique des activités a été organisée par l'assistant technique et son homologue, comme par exemple les ateliers et les séances de formation, les activités d'appui au développement dans les communautés, avec la collaboration étroite de la volontaire de l'AFVP. L'organisation et la mise en œuvre des activités d'appui à la création des

structures de gestion des parcs ont été déléguées aux Directeurs de ces institutions, toute en réalisant la supervision sur le bon déroulement et la qualité des prestations, comme par exemple la réhabilitation et l'entretien des bâtiments sièges des parcs et du jardin botanique de Bom Sucesso, les ateliers participatifs dans le cadre de la préparation des plans d'aménagement et de gestion et la recherche sur la végétation endémique du parc de Sao Tomé.

Des 2 véhicules du projet, un est à la disposition de l'Homologue de l'AT et l'autre de l'AT. Pour permettre le déroulement des activités du Parc Obo de Sao Tomé, l'homologue de l'AT a mis à la disposition du Directeur du Parc son véhicule. Aussi la moto 125 tout terrain, acheté lors du DP0, a été affecté à la Direction de ce Parc. Ces moyens de déplacement ne sont pas suffisants pour assurer les déplacements du personnel du Parc de Sao Tomé, en outre que le véhicule tout terrain a démontré d'être d'une faible puissance et peu adapté pour le travail de terrain. Toutefois le budget de la composante est insuffisant pour acquérir un véhicule plus performant. Il a été prévu la récupération d'un troisième véhicule 4x4 de la phase précédente d'ECOFAC, mais qui est dans un mauvais état. Ainsi la réparation réalisée n'a pas été suffisante pour le mettre en route de forme satisfaisante : actuellement ce véhicule est hors service.

Chaque véhicule a été doté d'une fiche de bord mensuelle, qui contient le kilométrage, le motif du déplacement, litres de carburant et lubrifiant et mention aux entretiens périodiques. Les besoins en combustible ont été calculés pour chaque période, en général trimestrielle, pour les 3 véhicules (2 + 1), la moto, deux groupes électrogènes (1 du parc de ST et l'autre siège d'ECOFAC IV à Sao Tomé), et des nécessités ponctuelles du Parc de Sao Tomé. Le projet a acheté des bons de carburant, qu'ont été livrés suivant les nécessités pour chaque activité; des fiches de suivi ont été mise en place pour assurer la bonne gestion des bons.

Les autres moyens matériels utilisés pour la mise en oeuvre du DP1 ont été ceux nécessaires pour les ateliers participatifs, dans le cadre de la préparation des plans d'aménagement et de gestion (papiers, flip charts, marqueurs, alimentation pour les participants), les matériels de construction pour les latrines améliorées de Sao Carlos et Dona Augusta, les matériels pour l'entretien des circuits ecotouristiques (mise en oeuvre prévue pendant le DP2) et du jardin botanique de Bom Sucesso.

4. Analyse des facteurs de qualité (au 31.03.2009)

Les facteurs de qualité sont les éléments qui contribuent à la réussite du projet. Il est d'ores et déjà nécessaire de procéder à leur analyse pour apprécier les points forts et les points faibles de l'intervention.

4.1. Appropriation par les bénéficiaires

Les bénéficiaires directs du projet sont les structures de gestion des parcs de Sao Tomé et Principe et les populations résidentes dans la zone tampon de ces parcs. L'appropriation des activités entamées par le projet de la part des structures de gestion des parcs est encore faible, plus faible pour le parc naturel de Principe, dans la mesure où ces structures sont jeunes (créées en juillet 2008), dotées de faible personnel en terme de quantité et n'ayant pas encore la maîtrise des techniques de planification, d'organisation et de gestion d'une aire protégées. Des appuis techniques et des formations ont été dispensés, notamment dans le volet de l'aménagement et gestion des AP, l'écotourisme, les actions d'appui au

développement et l'approche cadre logique pour la planification, mais ne sont pas encore suffisants pour créer les capacités minimales pour la gestion des activités entamées par le projet après son échéance. A cet effet, il y a aussi des facteurs institutionnels qui pourraient affecter la poursuite des activités. Ces facteurs sont analysés au point 4.5.

Pour ce qui concerne les populations résidentes, les campagnes de sensibilisation, réalisées en 2008, pour définir une stratégie de sensibilisation et pour la mise en œuvre d'une gestion informée des parcs, pendant les ateliers de préparation des plans d'aménagement et gestion, ont mis en exergue le faible niveau des connaissances et d'éducation environnementale des communautés riveraines, premier facteur contraignant à l'appropriation des activités entamées en bénéfice des parcs. Quelques exceptions sont à signaler là où le projet est intervenu pendant les phases précédentes, notamment les communautés plus proches au siège du parc à Bom Successo. Ainsi les conditions pour une gestion participative, et d'une éventuelle appropriation de certaines des activités réalisées par le projet (valorisation ecotouristique, des ressources naturelles, etc.), ne sont pas encore créées chez les populations, étant les nécessités de subsistance quotidienne encore le centre de toutes leurs préoccupations. Ainsi le projet appuie le parc naturel de Sao Tomé (pour Príncipe il faut encore consolider davantage la structure de gestion) dans la mise en œuvre des microprojets, pour répondre aux besoins prioritaires exprimés par les populations, lors des réunions communautaires. L'objectif est celui de donner une réponse concrète aux préoccupations des populations, pour poser les jalons d'une collaboration négociée (gagnant-gagnant), entre le parc et les usagers des RN, pour le contrôle des pressions et la valorisation du patrimoine naturel. Cependant, les premiers deux microprojets viennent d'être terminés (mars 2009) et il est encore prématuré s'exprimer sur la réelle possibilité de réussite de l'approche. Toutefois la poursuite de cette approche après l'échéance du projet est à ce stade incertaine, pour le manque des ressources humaines et matérielles suffisantes des parcs et des services concernés à continuer les activités entamées.

4.2. Politique de soutien

Le Gouvernement a créé les conditions nécessaires à la mise en œuvre du projet par la promulgation d'une législation dans le domaine de l'environnement, incluant les diplômes constitutifs des deux parcs. Toutefois la politique sectorielle dans le domaine de l'environnement et des aires protégées n'est pas encore efficace, pour la conservation des écosystèmes et la préservation de la biodiversité.

Les principes de la bonne gouvernance environnementale, définis par la loi cadre sur l'environnement, sont loin d'être appliqués sur le terrain. De même, la législation n'est pas assez précise pour définir les attributions et les mécanismes de mise en œuvre des parcs, en premier lieu, et d'autres actions en faveur de l'environnement, en deuxième lieu. Le diplôme constitutif du parc de Príncipe est pratiquement inapplicable sur le terrain et il ne fait pas mention au fait que le parc doit se développer dans le cadre d'une autonomie régionale. D'une façon générale, il faudrait nécessairement de réaliser une relecture de tous les diplômes législatifs, pour le mieux caler au contexte actuel, caractérisé par une faible capacité d'opération des services de l'Etat et une société civile encore peu informée et sensibilisée sur les enjeux environnementaux.

L'appui réalisé jusque-là par les autorités nationales dans la mise en œuvre du projet, a été d'allouer le personnel pour la mise en œuvre des activités et accompagner la création des structures de gestion des parcs par l'affectation du personnel (deux Directeurs, 4 eco-gardes et quelques personnels d'appui). Toutefois l'allocation des ressources matérielles et financières est encore insuffisante à créer les conditions pour la poursuite des activités après le projet, notamment la durabilité de la gestion des parcs. Pour cela, les options (implication du secteur privé) pour configurer la gestion durable des parcs seront étudiées les mois à venir.

4.3. Technologies appropriées

L'état de lieux réalisé par le projet dans le cadre des activités d'appui à l'aménagement écologique du territoire a mis en exergue comme la mise en place de l'outil SIG et d'autres technologies d'information géographique ne sont pas encore possibles en termes de coûts et de capacités locales pour une gestion autonome pendant et après la mise en œuvre du projet. Parmi le personnel de la DGE, et dans les autres services pertinents, il n'y a pas encore les techniciens ayant le profil suffisant pour la gestion du SIG et des bases des données sur l'environnement. En effet, l'outil informatique est encore peu utilisé comme instrument de gestion de l'information au sein de services de l'Etat, et il est assez improbable que le projet sera à mesure de créer les capacités dans ce domaine, étant les contraintes d'ordre structurel. En effet, les possibilités actuelles (techniques et financières) du projet ne sont pas assez pour répondre de forme complète aux besoins existants (techniques et institutionnels) dans le domaine de l'aménagement (écologique) du territoire.

Actuellement, les outils informatiques liés au SIG ne sont pas encore des technologies appropriées en termes de coûts et des capacités locales de gestion. Leur introduction, par les biais du renforcement technique des opérateurs, pourra aboutir seulement s'il y aura un accompagnement de l'Etat, c'est-à-dire la mise à disponibilité de personnel ayant le profil, les qualifications suffisantes pour travailler dans le domaine de la gestion de l'information à l'aide du SIG et des bases des données sur l'environnement.

4.4. Protection de l'environnement

C'est le facteur auquel le projet donne une contribution substantielle, étant son objectif spécifique la conservation des écosystèmes et la préservation de la biodiversité. Pendant la période, les activités directement liées à la protection de l'environnement ont été les campagnes de sensibilisation et éducation environnementale, la réalisation des infrastructures d'assainissement dans deux villages riverains du parc naturel de Sao Tomé et les activités de conservation *ex-situ* des espèces végétales endémiques au jardin botanique de Bom Sucesso. D'une façon indirecte, les activités qui pourront contribuer à la conservation sont la création des structures de gestion des parcs et leurs sièges, la préparation des plans d'aménagement et gestion des parcs et l'étude sur la végétation endémique de Lagoa Amelia.

Les activités ayant un effet plus immédiat sur la protection de l'environnement, comme le contrôle des pressions et le bio-monitoring, seront démarrés dès que les structures de gestion des parcs seront davantage opérationnelles, les mois à venir. Cependant, le manque actuel de contrôle des exploitants (forestiers, agricoles, etc.) jumelé à une législation et une réglementation encore insuffisantes sur les

attributions et les responsabilités dans le domaine de l'environnement et forêts, font actuellement obstacle à la mise en place d'un système efficace de contrôle dans le secteur de l'environnement et des forêts en général et, plus particulièrement, dans les parcs nouvellement constitués. Les agents forestiers de la DF, qu'ont été proposés par le Directeur du parc de São Tomé pour devenir les agents de contrôle et surveillance pour ce parc, n'ont pas réuni le consensus indispensable par rapport à leurs capacités de mener une action efficace et efficiente sur le territoire. La solution concrète à mettre en oeuvre pour dépasser ces difficultés est toujours à identifier.

4.5. Capacités institutionnels et de gestion

Les capacités actuelles de la DGE à prendre en charge et poursuivre les activités entamées par le projet sont réduites par le manque de ressources humaines et matérielles. Par ailleurs, les activités du projet en faveur de la création des parcs sont réalisées dans un cadre institutionnel peu cohérent, car la tutelle, comme décidé lors de la phase d'instruction du projet, est la DGE (MRNEA), tandis que la tutelle des parcs, qui sont les premiers bénéficiaires du projet, est attribuée par la loi à la Direction des Forêts du Ministère de l'Agriculture (MAPDR). Tout ceci fait que les efforts déployés pour créer au sein le DGE, notamment de la Direction de la Conservation, les capacités pour la future gestion des parcs pourront être vains, sans une action de mise en cohérence du cadre institutionnel. Par ailleurs, une modalité de gestion publique des parcs de Sao Tomé et Príncipe est estimée peu viable, pour les faibles capacités de gestion, pour l'insuffisance de personnel et moyens. Ainsi les modalités d'intégrer le secteur privé dans la gestion des parcs sont à l'étude.

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La mise en œuvre du DP2 devra contribuer à créer les bases techniques et organisationnelles pour la gestion des parcs de Sao Tomé et Príncipe et démarrer le processus de l'aménagement écologique du territoire. Ces objectifs pourront être atteints avec la contribution d'une assistance technique spécifique, pour les structures de gestion des parcs et pour mettre en œuvre le plan d'aménagement écologique du territoire. Les termes de références devront être préparés avant septembre 2009. La chance de poursuite des activités des parcs, après l'échéance du projet, dépend des capacités d'absorption technique et organisationnelle des Directeurs pendant la mise en œuvre du DP2 et de l'accompagnement et la prise en charge des activités de la part des institutions nationales. Ceci devra se concrétiser les mois à venir par l'approbation des plans d'aménagement et gestion des parcs et leur mise en oeuvre efficace de la part des Directeurs, la création du Conseil de gestion des parcs, l'inscription dans le budget de l'Etat des lignes budgétaires pour financer les parcs, l'attribution de la tutelle des parcs à la Direction de l'Environnement, par la création d'une « cellule de gestion des Aires Protégées » au sein de la Direction de la Conservation. Pour l'impossibilité des parcs de générer des recettes suffisantes à couvrir le cout de gestion, leur viabilité financière à l'échéance du projet (juin 2010) ne sera pas acquise, sans un financement extérieur. Aussi, la contribution de l'Etat pourra vraisemblablement être réduite, pour le manque des ressources financières et matérielles. Ainsi des pistes pour financer les parcs après le projet doivent d'ores et déjà être sondées.

Par rapport à la mise en œuvre du cadre de concertation sur l'environnement, à partir des leçons qu'on a pu tirer ces dernier mois, les réelles possibilités de créer une instance présidée par la DGE pour intégrer les questions environnementales dans les autres secteurs sont incertaines. Le manque de personnel suffisamment formé au sein de la DGE pour prendre le leadership dans la création de ce cadre est une contrainte qui a été sous-estimée. Pour dépasser cette contrainte il est prévu une assistance technique ponctuelle sur les thématiques du mainstreaming et les évaluations d'impact environnemental, ainsi de créer d'abord les bases techniques au sein des services concernés.

Les actions d'appui au développement seront poursuivies et intégrées davantage comme l'une des interfaces privilégiées du Parc Naturel de Sao Tomé avec les populations riveraines. La mise en œuvre de 2 microprojets sera accompagnée par la réalisation de séances de formation et d'éducation environnementale aux niveaux des communautés. Pour créer les conditions d'une poursuite des activités après l'échéance du projet, la volontaire de l'AFVP travaillera avec des techniciens contractés par le Parc naturel de Sao Tomé, avec l'appui financier du projet.

6. PREVISION POUR LE DP 2009-2010 (AVRIL 2009 – JUIN 2010)

Dans le 15 mois à venir, jusqu'à l'échéance de la phase 4, les lignes d'intervention prioritaires seront les suivantes :

- Le renforcement des structures de gestion de parcs et l'approbation et mise en œuvre des plans de gestion.
- Le démarrage de l'aménagement écologique du territoire et le renforcement du SIG.
- Mise en œuvre du cadre de concertation, avec priorisation de l'action de formation dans le maistreaming environnemental.
- Poursuivre les actions d'appui au développement dans la zone tampon du Parc Obo de Sao Tomé dans deux communautés additionnelles (4 communautés au total seront touchées par ECOFAC IV – 2 avec DP1 et 2 avec DP2)
- Mise à point du système de suivi et bio-monitoring des parcs.

ANNEXE 1

ANNEXE 2

ANNEXE 3

ANNEXE 4

ANNEXE 5

ANNEXE 6

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
DE SAO TOME E PRINCIPE**



**MINISTERE DES RESSOURCES
NATURELLES ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

**FOND EUROPEEN DE
DEVELOPPEMENT**



PROJET ECOFAC – PHASE IV

OPERATION DECENTRALISEE INDIRECTE PRIVEE

ENGAGEMENT FINANCIER INDIVIDUEL N° 9 ACP RCE 009. 10

**DEVIS PROGRAMME 2008 - 2009
(01/04/2008-31/03/2009)**

RAPPORT D'ACTIVITE N°6

Bilan final d'exécution



São Tomé, Mai 2009

SOMMAIRE

LISTE DES ANNEXES	3
1. INTRODUCTION	4
2. ACTIVITES REALISEES PENDANT LA PERIODE 1 AVRIL 2008 – 31 MARS 2009	5
2.1. GESTION DURABLE DES AIRES PROTEGEES ET DES ECOSYSTEMES	5
2.1.1. A) <i>Mise en place des structures de gestion des deux parcs</i>	5
2.1.2. B) <i>Aménagement et gestion des deux parcs</i>	7
2.1.3. C) <i>Aménagement écologique du territoire</i>	9
2.2. CADRE DE CONCERTATION ENTRE ACTEURS POUR L'ENVIRONNEMENT	10
2.2.1. D) <i>Préparation du cadre de concertation</i>	10
2.3. ACTIONS D'APPUI AU DEVELOPPEMENT ADAPTEES AU CONTEXTE	12
2.3.1. E) <i>Renforcer les capacités des communautés riveraines</i>	12
2.4. INFORMATION SUR LA BIODIVERSITE	13
2.4.1. F) <i>Activité de suivi et bio-monitoring des Parcs</i>	14
3. ORGANISATION	15
3.1. RESSOURCES HUMAINES	15
3.2. ASSISTANCE TECHNIQUE	16
3.3. MOYENS PHYSIQUES	16
4. ANALYSE DES FACTEURS DE QUALITE (AU 31.03.2009)	17
4.1. APPROPRIATION PAR LES BENEFICIAIRES	17
4.2. POLITIQUE DE SOUTIEN	18
4.3. TECHNOLOGIES APPROPRIEES	19
4.4. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	19
4.5. CAPACITES INSTITUTIONNELS ET DE GESTION	20
5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	20
6. PREVISION POUR LE DP 2009-2010 (AVRIL 2009 – JUIN 2010)	21

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1 : Tableaux de suivi des indicateurs du DP 2008 - 2009
- ANNEXE 2 : Tableau de suivi financier DP 2008-2009 (Clôture du DP1)
- ANNEXE 3 : Inventaire des biens du Projet
- ANNEXE 4 : Liste du personnel (DP 2008-2009)
- ANNEXE 5 : Carte des réalisations du DP 2008-2009
- ANNEXE 6 : Liste des Rapports de la Composante

1. INTRODUCTION

Le présent rapport (N°6) est le bilan final d'exécution du DP 2008-2009 (DP1 : Période de 1/4/2008 au 31/3/2009) de la Composante de São Tomé et Príncipe de la Phase IV du programme ECOFAC.

La période d'exécution du DP1 a été caractérisée par la création et mise en opération des structures de gestion des parcs Obo de São Tomé et de Príncipe : personnel, formation des acteurs et préparation des plans d'aménagement et gestion, avec l'appui d'une mission AT court terme. Pour entamer le processus d'aménagement écologique de l'Archipel, on a formé des cadres nationaux sur le SIG et préparer les bases pour arriver à une proposition de plan, sur laquelle projeter toutes les activités à mener au moyen terme, soit dans le cadre de la mise en œuvre de cette phase d'ECOFAC, soit après son échéance. Ce plan sera concrétisé avant juin 2009.

La démarche de création d'un cadre de concertation entre acteurs pour intégrer les préoccupations environnementales dans les autres secteurs a été ralentie par cause des faiblesses institutionnelles de la DGE, qui est affecté par un manque de personnel suffisamment préparé pour bien mener les activités de concertation.

L'appui au développement dans la zone tampon du Parc Obô de São Tomé a concerné initialement 10 communautés villageoises. Après le diagnostic préliminaire et sur la base des critères préétablis, 8 communautés ont été retenues pour les activités. L'approche est basée sur la réalisation des séances participatives de travail au niveau des communautés pour réaliser le diagnostic de la situation et préparer le Plan de Développement Communautaire (PDC). Ensuite, deux communautés les plus organisées, motivées et ayant affiché leur volonté de contribuer à la préservation du parc, ont bénéficié de deux microprojets de développement dans le domaine prioritaire des infrastructures d'assainissement. Un total de 60 familles en deux communautés a pu bénéficier jusque-là de l'appui de la composante. Les activités sont réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion du parc Obo de Sao Tomé.

Le degré de réalisation des indicateurs des résultats, des activités et de la partie financière est contenu dans les annexes 1 et 2. La dépense totale en clôture de DP1 a été de 164.784 € soit le 95% du budget total régie du DP 2008-2009 et son avenant de 172.870 €. L'avenant n° 1 a été préparé et approuvé pour viabiliser un dégagement de fonds (80.000 €) à réinjecter sur le DP 2009-2010, marquant l'extension de la composante jusqu'au 31.08.2010.

L'état d'avancement d'exécution est contenu à continuation.

2. ACTIVITES REALISEES PENDANT LA PERIODE COUVERTE PAR LE DP 2008-2009 (DP1) (1 AVRIL 2008 – 31 MARS 2009)

2.1. Gestion durable des Aires Protégées et des écosystèmes

Résultat attendu 1 (DP1) : Les instruments et les outils de l'aménagement sont mis en place

Pour les parcs

Indicateur à atteindre pour mars 2009 (DPI) : Les Parcs Nationaux Obô de São Tomé et Obô de Príncipe sont dotés chacun d'une structure de gestion opérationnelle et d'un schéma d'aménagement qui est approprié par les gestionnaires.

Réalisation en fin DPI : Le Parc Naturel de Sao Tomé est doté d'une structure de gestion partiellement opérationnelle, tandis que celle du Parc Naturel de Príncipe est toujours en cours de constitution ; le schéma d'aménagement est finalisé et en cours de validation.

Taux de réalisation estimé : 60%

Pour l'aménagement écologique du territoire de STP

Indicateur à atteindre pour mars 2009 (DPI) : Le cadre organisationnel et technique pour la réalisation du plan d'aménagement écologique du territoire est défini

Réalisation en fin DPI : Le cadre technique est défini tandis que la définition du cadre organisationnel est toujours en cours.

Taux d'exécution estimé : 70%

2.1.1. A) Mise en place des structures de gestion des deux parcs

A.1 : Création de l'organigramme des parcs

► Prévission du DPI :

Affectation de deux fonctionnaires pour être les Directeurs des Parcs, un pour São Tomé et un pour Príncipe. Constitution d'une équipe pour la gestion du parc de Sao Tomé et le Jardin Botanique de Bom Sucesso, pour prendre la relève de l'Association Monte Pico, constitué par les anciens salariés d'ECOFAC III, qui avait assuré la gestion du parc pendant la phase de transition entre la Phase III et la Phase IV. Constituer une nouvelle équipe, composée d'un Directeur et 1 ou 2 Eco-gardes, pour la gestion du Parc Naturel de Príncipe.

Indicateur prévu : Deux Directeurs de Parc (São Tomé et Príncipe) sont nommés et opérationnels pendant le premier semestre 2008.

► Réalisation:

La structure de gestion du Parc Naturel de Sao Tomé a été constituée par un Directeur, 3 eco-gardes et quelque personnel d'appui, fonctionnaires affectés soit par le Ministère de tutelle d'ECOFAC IV (3 Eco-gardes et personnel d'appui), soit par le Ministère de l'agriculture (Directeur). Hormis le Directeur, l'organigramme réduit du Parc Naturel de Príncipe n'a pas été mis en place. En effet, les besoins de créer à nouveau le parc et les faibles disponibilités à Príncipe, en terme de personnel formé pour la gestion, a fait obstacle à la mise en oeuvre de l'organigramme. Le personnel

affecté aux parcs a travaillé avec ECOFAC lors des phases précédentes, ainsi ils ont les connaissances de base, surtout en matière de foresterie. Toutefois, leur expérience en matière de gestion des AP est encore faible. Il est ainsi nécessaire une action soutenue de renforcement des capacités avant de permettre le fonctionnement du parc à une vitesse de croisière. L'affectation des deux Directeurs a eu lieu avec quelque retard (juillet 2008) par rapport aux prévisions, ce qui a retardé par conséquent le démarrage de la préparation des plans de gestion à août 2008. Cela a empêché la soumission des plans aux autorités pendant l'exécution du DP1. Ainsi l'appropriation des plans d'aménagement et gestion des deux parcs n'a pas eu lieu comme prévu (voir indicateur de résultat ci-haut).

Indicateur réalisé : Deux Directeurs de Parc (São Tomé et Príncipe) sont nommés et opérationnels pendant le deuxième semestre 2008

Taux d'exécution estimé : 80%

A.2 : Réaliser des séances de formation pour le renforcement des capacités

► *Prévision du DP1 :*

Pour la mise en place d'une gestion participative des parcs, organisation de séances de formation pour les ONG, les organisations de base, les représentants de la société civile et des producteurs sur les enjeux de la conservation intégrée au développement, la gestion durable des ressources naturelles et la législation environnementale. Participation des Directeurs des Parcs et techniciens de la DGE à ces séances. Formations réalisées par des consultants locaux ou avec l'appui du RAPAC. Pendant la DP1, prévision de 4 formations de 5 jours chacune réalisées dans les locaux du parc à Bom Sucesso.

Indicateur prévu : Au moins 4 séances de formation réalisées jusqu'à mars 2009

► *Réalisation:*

Séance de formation au siège du parc à Bom Sucesso sur l'approche participative dans la gestion des ressources naturelles et les aires protégées, la bonne gouvernance et la législation environnementale, en bénéfice des acteurs locaux (20 participants), notamment les Ong, organisations des producteurs, les Communes et des éléments de la Police Nationale.

Atelier de formation portant sur la valorisation des parcs de Sao Tomé et Príncipe à travers de l'écotourisme, avec la participation d'une trentaine de personnes entre les deux Directeurs des parcs, opérateurs touristiques, représentants des communes, services de l'Etat et Ong. Inauguration de cet événement par Mme la Ministre des Ressources Naturelles et Environnement.

Séance de formation de 3 jours pour le personnel des parcs et les membres de l'association Monte Pico, sur la proposition d'aménagement des Parcs, la technique de monitoring de la biodiversité PCI, les modalités d'organisation de l'activité écotouristique et l'approche d'appui au développement dans les zones tampon des parcs.

Compte tenu que l'expérience du personnel en matière de gestion des AP est encore faible, il est nécessaire de poursuivre dans le DP2 l'action de renforcement des capacités avant de permettre le fonctionnement du parc à une vitesse de croisière. Cependant le faible budget de la composante ne permet pas couvrir les frais de

formateurs étrangers, étant les compétences sur place presque inexistantes, dans le domaine de la gestion des APs. Une solution sera recherchée les mois à venir.

Indicateur réalisé : 3 séances de formation ont été réalisées

Taux d'exécution estimé : 75%

A.3) Création du siège du Parc « Ôbo » de Principe

► *Prévision du DPI :*

Réhabilitation d'un bâtiment pour servir de siège du Parc à Principe. En effet la structure de gestion à Principe doit être créée, soit du point de vue du personnel, soit d'infrastructure et organisation. Ainsi la réhabilitation d'un local d'environ 50 m2 comme siège et bureau du Parc permettra l'installation du Directeur dans des bonnes conditions.

Indicateur prévu (DPI) : le bureau du Parc est opérationnel pour mars 2009

► *Réalisation:*

Réhabilitation d'un bâtiment à Santo Antonio, mis à la disposition par le Gouvernement Régional de Principe, comme siège du Parc Naturel de Principe. Les travaux de réhabilitation ont été achevés fin mars 2009, toutefois le bureau sera inauguré et fonctionnel seulement le mois de Juin prochain.

Les travaux ont été réalisés en régie, en signant un contrat gré-à-gré avec une entreprise de Santo Antonio (Principe), compte tenu de l'enveloppe réduite des travaux (23.300 Euros) rendant peu intéressant le marché pour les entreprises de Sao Tomé et l'inexistence à Principe des entreprises ayant les capacités et l'organisation suffisante pour répondre au cahier de charge du FED. Prestation de service d'un architecte pour assurer le suivi et le contrôle des travaux.

Indicateur réalisé : le bureau du Parc est créé mais il n'est pas encore opérationnel en mars 2009

Taux d'exécution estimé : 80%

2.1.2. B) Aménagement et gestion des deux parcs

B. 1) Rédaction des plans de gestion

► *Prévision du DPI :*

Elaborer les plans d'aménagement et de gestion des parcs sur la base d'une approche participative, avec la contribution des Directeurs des parcs, après leur nomination. Prévision d'une mission d'appui à court terme (imputée au contrat d'assistance technique BRLi) pour permettre aux Directeurs d'assumer pleinement leur responsabilité technique dans la préparation du plan d'aménagement et gestion. Collaboration avec l'Association Monte Pico, sous la supervision des Directeurs des Parcs, en considération de son expérience dans le domaine de la gestion du Parc de Sao Tomé tout au long des Phases antérieures d'ECOFAC.

Présentation des plans d'aménagement et de gestion des deux Parcs au Gouvernement pour approbation.

Indicateur prévu : deux Documents « Plan d'Aménagement et de Gestion » sont présentés au Gouvernement pour approbation avant mars 2009

► *Réalisation:*

Les plans d'aménagement et gestion ont été préparés avec une approche participative, au niveau des communautés riveraines, les communes et les services des ministères pertinents. L'approche a été concrétisée par l'organisation d'une vingtaine d'ateliers participatifs à Sao Tomé (15) et Príncipe (5), la tenue de deux séances de consultation publique et une campagne d'information sur la Télévision nationale, stations radio et journaux. Cette démarche a été mise en œuvre avec la contribution d'une mission d'AT court terme : deux consultants ont travaillé pendant 12 semaines en collaboration avec les techniciens de la DGE et DF. Le travail a permis d'aboutir sur un état de lieu assez complet pour tenir en compte les préoccupations des participants, valider les options d'aménagement et gestion avant la rédaction des plans et de projeter les actions d'appui au développement dans les zones tampon pour les 5 années à venir.

Indicateur réalisé (DPI) : deux Documents « Plan d'Aménagement et de Gestion » sont disponibles mais pas encore présentés au Gouvernement pour approbation

Taux d'exécution estimé : 95%

B. 2) Bornage des zones de protection

► *Prévision du DPI :*

Matérialiser le zonage des deux Parcs sur le terrain par des bornes.

Indicateur prévu : Les zones de protection des Parcs sont délimitées sur le terrain par des bornes avant mars 2009

► *Réalisation:*

Activité annulée en attendant l'approbation des plans d'aménagement et gestion par le Gouvernement. Budget réalloué pour le DP 2009-2010. La délimitation des zones de protection, en proximité des principaux villages riverains, sera réalisée lors de l'exécution du DP2.

Indicateur réalisé (DPI) : non réalisée ; activité annulée

Taux d'exécution estimé : 0%

B. 3) Campagnes d'information et sensibilisation

► *Prévision du DPI :*

Une fois que les structures de gestion des Parcs sont opérationnelles, réaliser des campagnes d'information et de publicité des Parcs à travers les médias nationaux et des actions de visibilité (affiches, panneaux, etc.).

Indicateur prévu (DPI) : des émissions radio, un reportage télévisé et au moins 10 tableaux de signalisation des Parcs sont installés (7 à ST e 3 à P) avant mars 2009

► *Réalisation:*

Production de 1000 brochures de publicité des parcs en langue portugaise et française. La production d'un reportage télévisé a été annulée par cause de force majeure. Réalisation d'une campagne de publicité des parcs dans les radios locales, lors de la préparation des plans d'aménagement et gestion. Production de quelques panneaux de signalisation pour le circuit de Lagoa Amelia (PNOST). Le retard dans la mise en opération des structures de gestion des parcs a limité la mise en œuvre de

cette activité, qui sera développée davantage les mois à venir. Cependant, la composante n'a pas les ressources suffisantes à allouer pour cette activité, comme par exemple les fonds pour couvrir les coûts de production d'un reportage télévisé de qualité.

Indicateur réalisé : production des 1000 brochures de publicité des parcs et communiqués radios sur les plans de gestion

Taux d'exécution estimé : 50%

B. 4) Activités au jardin botanique

► *Prévision du DPI :*

Production et installation de panneaux d'interprétation des plantes dans le Jardin Botanique pour améliorer la visibilité du jardin, en collaboration avec l'Association Monte Pico (AMP) et le Missouri Botanical Garden (www.mobot.org), qui depuis des années mène des activités de recherche à São Tomé et Príncipe.

Indicateur prévu : 13 panneaux sont installés dans le Jardin Botanique de Bom Sucesso avant mars 2009

► *Réalisation:*

Production de 13 panneaux d'interprétation du Jardin Botanique, préparés en collaboration avec l'AMP le Missouri Botanical Garden. Les panneaux ont été terminés mais seront installés dans le jardin botanique prochainement (DP2).

Indicateur réalisé : 13 panneaux sont disponibles mais pas encore installés dans le Jardin Botanique de Bom Sucesso, à cause de leur arrivée tardive

Taux d'exécution : 80%

2.1.3. C) Aménagement écologique du territoire

C.1) Formation des cadres sur le SIG

► *Prévision du DPI :*

Formation de 3 cadres techniques, en vue de leur fournir les compétences requises pour l'utilisation du SIG. Un expert international (mission de courte durée de AT) aura la responsabilité de former les 3 cadres techniques.

Indicateur prévu : 3 cadres techniques sont formés dans la maîtrise du SIG avant décembre 2008

► *Réalisation:*

Réalisation d'une mission de court terme (15 jours) pour former quatre cadres nationaux (1 DF, 2 DGA, 1 Cadastre) à l'utilisation de Mapinfo et réaliser la mise en place du SIG auprès de la Direction de la Conservation. Le consultant a recommandé aux participants la pratique fréquente du logiciel Mapinfo pour pallier aux lacunes persistantes à l'issue des 6 jours de formation. Ainsi les capacités pour la gestion d'un SIG sur place ne sont pas encore complètes. Une action ultérieure de renforcement des capacités est opportune et sera mise en œuvre pendant le DP 2.

Indicateur réalisé : 4 cadres techniques sont formés dans la maîtrise du SIG avant décembre 2008

Taux d'exécution estimé : 100%

C.2) Atelier de lancement du plan d'aménagement écologique

► *Prévision du DPI :*

Organiser un atelier de lancement du Plan d'Aménagement Ecologique du Territoire. Pour l'organisation et la tenue de cet atelier, on fera recours à l'appui d'un consultant international (une semaine de prestation de service).

Indicateur prévu : 1 atelier participatif sur l'Aménagement Ecologique du territoire est réalisé pendant 2008

► *Réalisation:*

Atelier non réalisé en attente de la préparation du draft de plan d'aménagement écologique du territoire, qui sera disponible prochainement, à partir des Termes de référence préparés par le projet (la mission de consultant est prévue pendant un mois). Ce document est le premier pas pour la mise en œuvre du plan d'aménagement écologique à STP et il sera validé les mois à venir pendant l'atelier participatif, qui n'a pas eu lieu pendant le DPI. Même si ce document est pertinent du point de vue technique, tout en donnant des prescriptions précises sur les modalités de gestion des écosystèmes en vue de leur préservation, sa mise en œuvre pourrait être difficile par les faiblesses institutionnelles des services concernés (environnement, cadastre, etc.), et le manque de définition sur les attributions de ces services dans ce domaine. Les capacités locales pour la viabilisation d'un plan d'aménagement (écologique) du territoire sont loin d'être suffisantes. Les moyens techniques et financiers du projet ne sont pas assez pour répondre de forme complète aux besoins existants (techniques et institutionnels) dans le domaine de l'aménagement (écologique) du territoire.

Indicateur réalisé : 1 atelier participatif sur l'Aménagement Ecologique du territoire non réalisé ; termes de référence pour le contenu de cet atelier sont disponibles

Taux d'exécution estimé: 20%

2.2. Cadre de concertation entre acteurs pour l'environnement

Résultat attendu 2 (DP1) : Le cadre de concertation est mis en place et ses mécanismes de fonctionnement sont établis

Indicateur à atteindre pour mars 2009 (DPI) : Un document qui établit les modalités de fonctionnement est approprié par les membres du cadre

Réalisation en fin DPI : Le document n'est pas disponible, mais un état de lieux préliminaire pour chaque secteur (membres du cadre) de la concertation est disponible.

Taux d'exécution estimé : 20%

2.2.1. D) Préparation du cadre de concertation

L'intégration des questions environnementales dans les autres secteurs est indispensable à créer les conditions pour le développement durable de Sao Tomé et Príncipe.

Nonobstant les activités prévues et les indicateurs de réalisation du DPI ont été suffisamment atteints, notamment la réalisation des réunions de concertation, le résultat escompté, affiché dans le tableau ci-dessus, est encore loin d'être réalisé. Ceci est dû en grande partie aux faiblesses institutionnelles de la DGE, qui est affecté par un manque de personnel suffisamment préparé pour bien mener les activités de

concertation. Ainsi des mesures pour essayer de renforcer ces faiblesses devront être prises les mois à venir.

D.1) Atelier de lancement du cadre de concertation

► *Prévision du DPI :*

Organiser un Atelier pour le lancement du Cadre de Concertation à Sao Tomé pendant une journée avec tous les acteurs identifiés. Regrouper les principaux acteurs de la concertation, les partenaires potentiels du Projet et les principaux décideurs en matière d'environnement.

Indicateur prévu : 1 Atelier de lancement est réalisé en 2008

► *Réalisation:*

Suite à des concertations avec les acteurs, il a été décidé de réaliser des analyses pour définir l'état de lieux des problématiques environnementales dans chaque secteurs (Infrastructures, agriculture, commerce, tourisme, etc.) avant d'organiser l'atelier de lancement du cadre.

Indicateur réalisé : Non réalisé

Taux d'exécution estimé : 0%

D.2) Activités de concertation entre acteurs

► *Prévision du DPI :*

Organiser des réunions entre les acteurs de la concertation en vue de définir et de mettre en place effectivement le cadre. Les ONG, la société civile, le secteur privé et les populations doivent prendre part activement au cadre de concertation. Organiser des séances de formation pour les responsables des ONGs, les représentantes de la société civile et le secteur privé pour doter ces acteurs des connaissances de base sur la législation environnementale et les enjeux environnementaux dans le domaine d'activité de chacun d'entre eux. Des séances de sensibilisation et d'éducation environnementale seront organisées au niveau des Communes ou des communautés pour intégrer les populations dans la concertation environnementale.

Indicateur prévu : Au moins 3 réunions/séances de formation et sensibilisation sont réalisées avant mars 2009

► *Réalisation:*

La mise en œuvre du cadre de concertation s'est concrétisée par la tenue des réunions de concertation entre acteurs à São Tomé et l'organisation d'un atelier de concertation à Principe. On estime une participation d'un total de 130 personnes, entre techniciens de service des différents Ministères, représentant des Ong et des administrations locales. Comme susmentionné, l'atelier de lancement n'a pu être réalisé car les conditions pour la création du cadre ne sont pas encore toutes réunies. En particulier, l'absence de quelques responsables des services techniques (niveau décisionnel) aux réunions, la faible information sur la législation environnementale, le flou et vide institutionnel sur plusieurs sujets liés à la gestion des thématiques environnementales constituent au présent un frein à cette initiative. Des mesures seront prises dans les mois à venir pour essayer de palier ces contraintes, ainsi de poursuivre, avec plus des possibilités de réussite, le cadre de concertation environnemental.

Par ailleurs, la faible disponibilité à Sao Tomé de consultants qui ont des connaissances dans le domaine du mainstreaming environnemental, a fait obstacle à l'organisation des séances de formation au niveau des communes et des communautés locales.

Indicateur réalisé : Tenue d'une dizaine de réunions de concertation entre acteurs, mais séances de formation et sensibilisation non réalisées

Taux d'exécution estimé : 60%

2.3. Actions d'appui au développement adaptées au contexte

Résultat attendu 3 (DP1) : Des actions de développement rural adaptées au contexte et basées sur la valorisation des Parcs sont démarrées

Indicateur à atteindre pour mars 2009 (DPI) : Les Parcs disposent d'un Plan de développement pour les zones périphériques

Réalisation en fin DPI : Le plan d'appui au développement pour les communautés riveraines des parcs est contenu dans les plans d'aménagement et gestion des parcs

Taux d'exécution estimé : 100%

2.3.1. E) Renforcer les capacités des communautés riveraines

L'organisation d'une vingtaine d'atelier participatifs à Sao Tomé (15) et Príncipe (5), dans le cadre de la préparation des plans d'aménagement et gestion des parcs, et la tenue de deux séances de consultation publique, avec une participation estimée d'environ le 20% de la population adulte (H et F) résidente dans les zones tampon de deux parcs, estimée à 1000 personnes, a permis d'établir un état de lieu assez complet. Ceci a permis de tenir en compte les préoccupations des participants dans la rédaction des plans de gestion et de projeter les actions d'appui au développement dans les zones tampon pour les 5 années à venir, sur la base des besoins concrets exprimés par les usagers.

E.1) Organisation des réunions communautaires

► Prévission du DPI :

Réalisation de séances de formation pour amener les communautés à réaliser le diagnostic de leur situation et déterminer, avec les outils appropriés, les besoins, les priorités, et établir pour chaque communauté intéressée un plan d'action. Ensuite, il s'agit de concrétiser ce plan par la mise en œuvre des 2 microprojets de développement. Organisation des séances en collaboration avec la Fédération Nationale des Petits Agriculteurs (FENAPA). Un/une jeune volontaire de l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP) assistera du point de vue technique et organisationnel la mise en œuvre des activités.

Indicateur prévu : Au moins 10 communautés disposent de leur plan d'action pour le développement ; 2 microprojets sont démarrés dans 2 communautés avant mars 2009

► Réalisation:

Réalisation de 10 réunions communautaires en vue de la préparation des Plans de Développement Communautaires (PDC). Sur la base des critères d'éligibilité, 8 communautés de la zone tampon du parc naturel de Sao Tomé ont été retenues. Ainsi les réunions communautaires pour préparer le PDC ont été organisées, avec l'assistance technique d'une volontaire de l'AFVP et la collaboration d'un technicien

affecté par la DGE et deux animateurs de la FENAPA (Fédération Nationale des Petits Agriculteurs).

2 communautés ayant exprimé le besoin prioritaire dans le domaine des infrastructures d'assainissement ont été retenues pour la mise en œuvre de 2 microprojets. La sélection a été basée sur les critères de participation aux réunions communautaires et leur engagement pour contribuer à la préservation des zones protégées du parc, à proximité de ces communautés. Ainsi 8 familles dans la communauté de Sao Carlos (Me-Zochi) et 51 familles de Dona Augusta (Caué) ont pu bénéficier de latrines améliorées. Aussi une fosse incinérateur des déchets ménagers a été construite à Sao Carlos. Le microprojet de Sao Carlos a été inauguré en mars 2009, tandis que celui de Dona Augusta sera inauguré les mois à venir.

Indicateur réalisé: 8 communautés disposent de leur plan d'action pour le développement ; 1 microprojet terminé et 1 microprojet en cours

Taux d'exécution estimé : 90%

E.1) Appuyer la planification des communes (Câmaras)

► *Prévision du DPI :*

Apporter un soutien aux Câmaras des districts (Administration locale) en vue de renforcer leurs capacités de planification, notamment en matière de l'environnement. A ce titre, organiser un atelier de formation au siège du Parc en Bom Sucesso, en bénéfice du personnel de l'administration locale. Un consultant international sera recruté sur les missions d'appui court terme de l'assistance technique pour réaliser l'atelier de formation.

Indicateur prévu : 1 Atelier de formation est réalisé à Bom Sucesso en 2008

► *Réalisation:*

Cette activité a été annulé lors de la réorganisation du budget en Novembre 2008 (dégagement de fonds) pour réinjecter les fonds sur le DP 2 ainsi de rendre possible l'extension du projet jusqu'à juin 2010.

Toutefois il faut signaler qu'en début 2009 aucune commune ne dispose d'un plan de développement communal, où les préoccupations environnementales devraient être intégrées. Par ailleurs les efforts réalisés dans les années 90 pour établir les plans de développement local n'ont pas abouti. Les autorités nationales n'ont pas encore concrétisé la décentralisation ainsi de rendre effective la loi des administrations locales en vigueur dans le Pays. A l'heure actuelle toutes les activités et projets au niveau des communes (Autarquias) sont réalisées de forme assez ponctuelle et sans une réelle coordination, avec l'appui des différents projets et surtout des Ong, sans qu'une planification locale soit vraiment opérationnelle.

Indicateur réalisé : activités non réalisées

Taux d'exécution estimée : 0%

2.4. Information sur la biodiversité

Résultat attendu 4 (DP1) : Mise en place du système de suivi et monitoring en concertation avec RAPAC

Indicateur à atteindre pour mars 2009 (DPI) : Les indicateurs de suivi sont définis par les gestionnaires des Aires Protégées ainsi que le mécanisme de fonctionnement du système de suivi et évaluation

Réalisation en fin DPI : Les indicateurs de suivi et le mécanisme de fonctionnement du système sont en cours de définition

Taux d'exécution estimé : 15%

La mise en œuvre de ce volet a été affectée par le retard dans la création des structures de gestion des parcs. En effet il a fallu d'abord démarrer la gestion, avant de se dédier à l'activité de suivi et monitoring de la biodiversité. Par ailleurs les faibles capacités du personnel dans ce domaine, notamment la gestion de l'information à l'aide des outils informatiques, ne permettent pas encore le fonctionnement d'un système de suivi et monitoring dans l'immédiat. Pour pallier à ces contraintes, une formation pour sonder les possibilités d'une redynamisation du système PCI (Principes, Critères, Indicateurs), qui avait été introduit sans succès lors des phases précédentes d'ECOFAC, a été réalisée le mois de mars 2009. Cependant à l'issue de cette formation les doutes sur les réelles capacités du personnel des parcs de s'approprier d'un tel système ne sont pas encore tous levés, et ceci à l'instar d'un effort de simplification sur le nombre des indicateurs à définir et suivre. La présence des consultants locaux, membres de l'Association Monte Pico, pourra sans doute contribuer et appuyer les parcs à organiser les mois à venir le système de monitoring des parcs.

2.4.1. F) Activité de suivi et bio-monitoring des Parcs

Cette activité est déterminante pour suivre l'évolution des écosystèmes et pour établir en quelle mesure les Parcs « Ôbo » de São Tomé et de Príncipe contribuent à la conservation et à la valorisation de la biodiversité. Toutefois, à l'heure actuelle, les possibilités d'une gestion autonome de cette activité par les gestionnaires des parcs est encore incertaine. La possibilité d'une assistance technique ponctuelle spécifiquement pour les structures de gestion des parcs est à l'étude.

F.1) Suivi écologique sur la végétation

► Prévission du DPI :

Préparation de la carte de la végétation du site de Lagoa Amelia avec la liste des espèces végétales à protéger, pour déterminer l'importance des Parcs pour la conservation, établir le système de monitoring de la végétation et le mécanisme de suivi. Implication de l'Association Monte Pico et une technicienne de la DGE dans ce travail.

Indicateur prévu : 1 carte de la végétation est disponible avant mars 2009

► Réalisation:

Le suivi écologique de la végétation du Parc Naturel de Sao Tomé a été démarré en collaboration avec le Missouri Botanical Garden (MBG) et l'Association Monte Pico, avec la participation d'une technicienne de la DGE. Une carte et une étude sur la végétation endémique de Lagoa Amelia, site icône du parc, sont disponibles. Ces données doivent encore être organisées au niveau de la direction du Parc de Sao Tomé. Toutefois les contraintes susmentionnées limitent actuellement cette organisation. Un appui technique spécifique sera dispensé les mois à venir en vue d'organiser les données sur le Parc au siège de Bom Sucesso.

Indicateur réalisé : 1 carte de la végétation et une étude sont disponibles

Taux d'exécution estimé : 100%

F.2) Activités de contrôle

► *Prévision du DPI :*

Recours à une prestation de service de 4 eco-gardes de l'Association Monte Pico pour les activités de contrôle et suivi des activités des Parcs sur le terrain.

Indicateur prévu : 4 Eco-gardes sont opérationnelles jusqu'à mars 2009

► *Réalisation:*

Affectation de trois eco-gardes de la part de la DGE, fonctionnaire de l'Etat, pour servir dans le Parc de Sao Tomé. Compte tenu des retards dans la création de la structure de gestion du parc de Principe, qui a du être mise en place à nouveau, l'eco-garde prévue pour Principe n'a pu être affectée. Dans l'optique de doter les parcs de personnel permanent, il a été décidé de faire recours aux fonctionnaires de la DGE. Ainsi la prévue prestation de service avec l'Association Monte Pico n'a pas été réalisée.

Indicateur réalisé : 3 Eco-gardes sont disponibles pour le Parc de Sao Tomé

Taux d'exécution estimé : 75%

3. ORGANISATION

Le manuel de fonctionnement interne définit l'organisation interne du projet. La mise en œuvre est organisée par la Direction du Projet, composée par le Directeur National, le Directeur General de l'Environnement, l'Assistant Technique et son Homologue, qui est le Directeur de la Conservation. Le siège du projet est auprès les bureaux de la Direction de la Conservation dans l'immeuble de l'INAE (predio INAE), Largos das Alfaldegas en Sao Tomé.

3.1. Ressources humaines

Le personnel permanent, qui est géré à partir d'un règlement (Annexe 5 du DPI), sont des fonctionnaires de la DGE et de la Direction des Forêts (Directeurs des parcs), qui reçoivent une indemnité de service dans le cadre de la mise en œuvre du DPI. La liste du personnel qui a été affecté au projet pour l'exécution du DPI est dans l'annexe n°3.

Deux gardiens et le chauffeur de l'AT, n'étant pas fonctionnaires de l'administration, ont signé des contrats de prestation de service.

D'autres cadres de l'administration, notamment 1 cadre de la DGE et 1 cadre de la DF ont collaboré dans la préparation des plans de gestion des parcs. Aussi, d'autres fonctionnaires (DGE, Direction du Tourisme, Santé) ont signé des protocoles de collaboration pour la mise en œuvre des activités ponctuelles (ateliers de formation, réunions de concertation environnementale, etc.)

Le projet a aussi fait recours à des prestataires de service, notamment l'Association Monte Pico pour les activités liées au Parc Naturel de Sao Tomé et des consultants pour les formations, organiser les aménagements ecotouristiques du Parc de Sao Tomé, le contrôle des travaux de réhabilitation du siège du Parc de Principe, la

production des brochures des parcs et l'installation du logiciel comptable TOMFED pour la gestion administrative et comptable du projet.

Des prestataires de service ont aussi travaillé pour l'entretien du siège du parc naturel de Sao Tomé à Bom Sucesso, les travaux de réhabilitation d'un immeuble à Santo Antonio pour doter d'une siège le parc naturel de Principe, la préparation des panneaux de signalisation du projet et du parc de Sao Tomé et la construction des latrines améliorées dans le cadre des actions d'appui au développement.

3.2. **Assistance technique**

Le projet dispose d'un Assistant Technique permanent basé auprès de la Direction de la Conservation. Ce consultant a une double fonction d'appui technique et de gestion, étant le Régisseur du DP. La conciliation de cette double fonction avec le temps disponible n'est pas toujours facile compte tenu de la nécessité d'assurer une assistance technique continue sur plusieurs thématiques et aussi garantir la gestion du projet suivant les procédures du FED. La contribution de l'assistance technique court terme a permis de combler les lacunes dans les domaines stratégiques comme la préparation des plans de gestion et l'aménagement écologique du territoire. Pour ce qui concerne l'assistance technique dans le domaine des actions d'appui au développement, le projet a travaillé avec l'appui d'un volontaire de l'AFVP, pour les formations et la mise en œuvre des 2 microprojets dans les communautés de Sao Carlos (Me Zochi) et Dona Augusta (Caué).

Les missions des consultants d'assistance technique courte terme sont résumées ci-après :

Nom et Prénom	Formation	Titre de la prestation de service	Période d'exécution
Carlos Albuquerque	Biologiste (Chef de Mission)	Rédaction des plans d'aménagement et gestion des parcs Obo de Sao Tomé et Principe	Du 1 Aout au 15 Aout 2008 et du 2 au 16 Octobre 2008
Dario Cesarini	Biologiste	Rédaction des plans d'aménagement et gestion des parcs Obo de Sao Tomé et Principe	Du 1 Aout au 16 Octobre 2008 (12 semaines)
Franck Bellet	Géographe	Formation au logiciel Mapinfo et réalisation d'une base SIG	Du 4 au 19 Décembre 2008

3.3. **Moyens physiques**

Compte tenu de sa petite taille, le projet dispose de peu de moyens physiques et de transport. La liste des inventaires du projet est en annexe.... La logistique des activités a été organisée par l'assistant technique et son homologue, comme par exemple les ateliers et les séances de formation, les activités d'appui au développement dans les communautés, avec la collaboration étroite de la volontaire de l'AFVP. L'organisation et la mise en œuvre des activités d'appui à la création des

structures de gestion des parcs ont été déléguées aux Directeurs de ces institutions, toute en réalisant la supervision sur le bon déroulement et la qualité des prestations, comme par exemple la réhabilitation et l'entretien des bâtiments sièges des parcs et du jardin botanique de Bom Sucesso, les ateliers participatifs dans le cadre de la préparation des plans d'aménagement et de gestion et la recherche sur la végétation endémique du parc de Sao Tomé.

Des 2 véhicules du projet, un est à la disposition de l'Homologue de l'AT et l'autre de l'AT. Pour permettre le déroulement des activités du Parc Obo de Sao Tomé, l'homologue de l'AT a mis à la disposition du Directeur du Parc son véhicule. Aussi la moto 125 tout terrain, acheté lors du DP0, a été affecté à la Direction de ce Parc. Ces moyens de déplacement ne sont pas suffisants pour assurer les déplacements du personnel du Parc de Sao Tomé, en outre que le véhicule tout terrain a démontré d'être d'une faible puissance et peu adapté pour le travail de terrain. Toutefois le budget de la composante est insuffisant pour acquérir un véhicule plus performant. Il a été prévu la récupération d'un troisième véhicule 4x4 de la phase précédente d'ECOFAC, mais qui est dans un mauvais état. Ainsi la réparation réalisée n'a pas été suffisante pour le mettre en route de forme satisfaisante : actuellement ce véhicule est hors service.

Chaque véhicule a été doté d'une fiche de bord mensuelle, qui contient le kilométrage, le motif du déplacement, litres de carburant et lubrifiant et mention aux entretiens périodiques. Les besoins en combustible ont été calculés pour chaque période, en général trimestrielle, pour les 3 véhicules (2 + 1), la moto, deux groupes électrogènes (1 du parc de ST et l'autre siège d'ECOFAC IV à Sao Tomé), et des nécessités ponctuelles du Parc de Sao Tomé. Le projet a acheté des bons de carburant, qu'ont été livrés suivant les nécessités pour chaque activité; des fiches de suivi ont été mise en place pour assurer la bonne gestion des bons.

Les autres moyens matériels utilisés pour la mise en oeuvre du DP1 ont été ceux nécessaires pour les ateliers participatifs, dans le cadre de la préparation des plans d'aménagement et de gestion (papiers, flip charts, marqueurs, alimentation pour les participants), les matériels de construction pour les latrines améliorées de Sao Carlos et Dona Augusta, les matériels pour l'entretien des circuits ecotouristiques (mise en oeuvre prévue pendant le DP2) et du jardin botanique de Bom Sucesso.

4. Analyse des facteurs de qualité (au 31.03.2009)

Les facteurs de qualité sont les éléments qui contribuent à la réussite du projet. Il est d'ores et déjà nécessaire de procéder à leur analyse pour apprécier les points forts et les points faibles de l'intervention.

4.1. Appropriation par les bénéficiaires

Les bénéficiaires directs du projet sont les structures de gestion des parcs de Sao Tomé et Príncipe et les populations résidentes dans la zone tampon de ces parcs. L'appropriation des activités entamées par le projet de la part des structures de gestion des parcs est encore faible, plus faible pour le parc naturel de Príncipe, dans la mesure où ces structures sont jeunes (créées en juillet 2008), dotées de faible personnel en terme de quantité et n'ayant pas encore la maîtrise des techniques de planification, d'organisation et de gestion d'une aire protégées. Des appuis techniques et des formations ont été dispensés, notamment dans le volet de l'aménagement et gestion des AP, l'écotourisme, les actions d'appui au

développement et l'approche cadre logique pour la planification, mais ne sont pas encore suffisants pour créer les capacités minimales pour la gestion des activités entamées par le projet après son échéance. A cet effet, il y a aussi des facteurs institutionnels qui pourraient affecter la poursuite des activités. Ces facteurs sont analysés au point 4.5.

Pour ce qui concerne les populations résidentes, les campagnes de sensibilisation, réalisées en 2008, pour définir une stratégie de sensibilisation et pour la mise en œuvre d'une gestion informée des parcs, pendant les ateliers de préparation des plans d'aménagement et gestion, ont mis en exergue le faible niveau des connaissances et d'éducation environnementale des communautés riveraines, premier facteur contraignant à l'appropriation des activités entamées en bénéfice des parcs. Quelques exceptions sont à signaler là où le projet est intervenu pendant les phases précédentes, notamment les communautés plus proches au siège du parc à Bom Successo. Ainsi les conditions pour une gestion participative, et d'une éventuelle appropriation de certaines des activités réalisées par le projet (valorisation ecotouristique, des ressources naturelles, etc.), ne sont pas encore créées chez les populations, étant les nécessités de subsistance quotidienne encore le centre de toutes leurs préoccupations. Ainsi le projet appuie le parc naturel de Sao Tomé (pour Príncipe il faut encore consolider davantage la structure de gestion) dans la mise en œuvre des microprojets, pour répondre aux besoins prioritaires exprimés par les populations, lors des réunions communautaires. L'objectif est celui de donner une réponse concrète aux préoccupations des populations, pour poser les jalons d'une collaboration négociée (gagnant-gagnant), entre le parc et les usagers des RN, pour le contrôle des pressions et la valorisation du patrimoine naturel. Cependant, les premiers deux microprojets viennent d'être terminés (mars 2009) et il est encore prématuré s'exprimer sur la réelle possibilité de réussite de l'approche. Toutefois la poursuite de cette approche après l'échéance du projet est à ce stade incertaine, pour le manque des ressources humaines et matérielles suffisantes des parcs et des services concernés à continuer les activités entamées.

4.2. Politique de soutien

Le Gouvernement a créé les conditions nécessaires à la mise en œuvre du projet par la promulgation d'une législation dans le domaine de l'environnement, incluant les diplômes constitutifs des deux parcs. Toutefois la politique sectorielle dans le domaine de l'environnement et des aires protégées n'est pas encore efficace, pour la conservation des écosystèmes et la préservation de la biodiversité.

Les principes de la bonne gouvernance environnementale, définis par la loi cadre sur l'environnement, sont loin d'être appliqués sur le terrain. De même, la législation n'est pas assez précise pour définir les attributions et les mécanismes de mise en œuvre des parcs, en premier lieu, et d'autres actions en faveur de l'environnement, en deuxième lieu. Le diplôme constitutif du parc de Príncipe est pratiquement inapplicable sur le terrain et il ne fait pas mention au fait que le parc doit se développer dans le cadre d'une autonomie régionale. D'une façon générale, il faudrait nécessairement réaliser une relecture de tous les diplômes législatifs, pour le mieux caler au contexte actuel, caractérisé par une faible capacité d'opération des services de l'Etat et une société civile encore peu informée et sensibilisée sur les enjeux environnementaux.

L'appui réalisé jusque-là par les autorités nationales dans la mise en œuvre du projet, a été d'allouer le personnel pour la mise en œuvre des activités et accompagner la création des structures de gestion des parcs par l'affectation du personnel (deux Directeurs, 4 eco-gardes et quelques personnels d'appui). Toutefois l'allocation des ressources matérielles et financières est encore insuffisante à créer les conditions pour la poursuite des activités après le projet, notamment la durabilité de la gestion des parcs. Pour cela, les options (implication du secteur privé) pour configurer la gestion durable des parcs seront étudiées les mois à venir.

4.3. Technologies appropriées

L'état de lieux réalisé par le projet dans le cadre des activités d'appui à l'aménagement écologique du territoire a mis en exergue comme la mise en place de l'outil SIG et d'autres technologies d'information géographique ne sont pas encore possibles en termes de coûts et de capacités locales pour une gestion autonome pendant et après la mise en œuvre du projet. Parmi le personnel de la DGE, et dans les autres services pertinents, il n'y a pas encore les techniciens ayant le profil suffisant pour la gestion du SIG et des bases des données sur l'environnement. En effet, l'outil informatique est encore peu utilisé comme instrument de gestion de l'information au sein de services de l'Etat, et il est assez improbable que le projet sera à mesure de créer les capacités dans ce domaine, étant les contraintes d'ordre structurel. En effet, les possibilités actuelles (techniques et financières) du projet ne sont pas assez pour répondre de forme complète aux besoins existants (techniques et institutionnels) dans le domaine de l'aménagement (écologique) du territoire.

Actuellement, les outils informatiques liés au SIG ne sont pas encore des technologies appropriées en termes de coûts et des capacités locales de gestion. Leur introduction, par les biais du renforcement technique des opérateurs, pourra aboutir seulement s'il y aura un accompagnement de l'Etat, c'est-à-dire la mise à disponibilité de personnel ayant le profil, les qualifications suffisantes pour travailler dans le domaine de la gestion de l'information à l'aide du SIG et des bases des données sur l'environnement.

4.4. Protection de l'environnement

C'est le facteur auquel le projet donne une contribution substantielle, étant son objectif spécifique la conservation des écosystèmes et la préservation de la biodiversité. Pendant la période, les activités directement liées à la protection de l'environnement ont été les campagnes de sensibilisation et éducation environnementale, la réalisation des infrastructures d'assainissement dans deux villages riverains du parc naturel de Sao Tomé et les activités de conservation *ex-situ* des espèces végétales endémiques au jardin botanique de Bom Sucesso. D'une façon indirecte, les activités qui pourront contribuer à la conservation sont la création des structures de gestion des parcs et leurs sièges, la préparation des plans d'aménagement et gestion des parcs et l'étude sur la végétation endémique de Lagoa Amelia.

Les activités ayant un effet plus immédiat sur la protection de l'environnement, comme le contrôle des pressions et le bio-monitoring, seront démarrés dès que les structures de gestion des parcs seront davantage opérationnelles, les mois à venir. Cependant, le manque actuel de contrôle des exploitants (forestiers, agricoles, etc.) jumelé à une législation et une réglementation encore insuffisantes sur les

attributions et les responsabilités dans le domaine de l'environnement et forêts, font actuellement obstacle à la mise en place d'un système efficace de contrôle dans le secteur de l'environnement et des forêts en général et, plus particulièrement, dans les parcs nouvellement constitués. Les agents forestiers de la DF, qu'ont été proposés par le Directeur du parc de São Tomé pour devenir les agents de contrôle et surveillance pour ce parc, n'ont pas réuni le consensus indispensable par rapport à leurs capacités de mener une action efficace et efficiente sur le territoire. La solution concrète à mettre en oeuvre pour dépasser ces difficultés est toujours à identifier.

4.5. Capacités institutionnels et de gestion

Les capacités actuelles de la DGE à prendre en charge et poursuivre les activités entamées par le projet sont réduites par le manque de ressources humaines et matérielles. Par ailleurs, les activités du projet en faveur de la création des parcs sont réalisées dans un cadre institutionnel peu cohérent, car la tutelle, comme décidé lors de la phase d'instruction du projet, est la DGE (MRNEA), tandis que la tutelle des parcs, qui sont les premiers bénéficiaires du projet, est attribuée par la loi à la Direction des Forêts du Ministère de l'Agriculture (MAPDR). Tout ceci fait que les efforts déployés pour créer au sein le DGE, notamment de la Direction de la Conservation, les capacités pour la future gestion des parcs pourront être vains, sans une action de mise en cohérence du cadre institutionnel. Par ailleurs, une modalité de gestion publique des parcs de Sao Tomé et Príncipe est estimée peu viable, pour les faibles capacités de gestion, pour l'insuffisance de personnel et moyens. Ainsi les modalités d'intégrer le secteur privé dans la gestion des parcs sont à l'étude.

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La mise en œuvre du DP2 devra contribuer à créer les bases techniques et organisationnelles pour la gestion des parcs de Sao Tomé et Príncipe et démarrer le processus de l'aménagement écologique du territoire. Ces objectifs pourront être atteints avec la contribution d'une assistance technique spécifique, pour les structures de gestion des parcs et pour mettre en œuvre le plan d'aménagement écologique du territoire. Les termes de références devront être préparés avant septembre 2009. La chance de poursuite des activités des parcs, après l'échéance du projet, dépend des capacités d'absorption technique et organisationnelle des Directeurs pendant la mise en œuvre du DP2 et de l'accompagnement et la prise en charge des activités de la part des institutions nationales. Ceci devra se concrétiser les mois à venir par l'approbation des plans d'aménagement et gestion des parcs et leur mise en œuvre efficace de la part des Directeurs, la création du Conseil de gestion des parcs, l'inscription dans le budget de l'Etat des lignes budgétaires pour financer les parcs, l'attribution de la tutelle des parcs à la Direction de l'Environnement, par la création d'une « cellule de gestion des Aires Protégées » au sein de la Direction de la Conservation. Pour l'impossibilité des parcs de générer des recettes suffisantes à couvrir le coût de gestion, leur viabilité financière à l'échéance du projet (juin 2010) ne sera pas acquise, sans un financement extérieur. Aussi, la contribution de l'Etat pourra vraisemblablement être réduite, pour le manque des ressources financières et matérielles. Ainsi des pistes pour financer les parcs après le projet doivent d'ores et déjà être sondées.

Par rapport à la mise en œuvre du cadre de concertation sur l'environnement, à partir des leçons qu'on a pu tirer ces dernier mois, les réelles possibilités de créer une instance présidée par la DGE pour intégrer les questions environnementales dans les autres secteurs sont incertaines. Le manque de personnel suffisamment formé au sein de la DGE pour prendre le leadership dans la création de ce cadre est une contrainte qui a été sous-estimée. Pour dépasser cette contrainte il est prévu une assistance technique ponctuelle sur les thématiques du mainstreaming et les évaluations d'impact environnemental, ainsi de créer d'abord les bases techniques au sein des services concernés.

Les actions d'appui au développement seront poursuivies et intégrées davantage comme l'une des interfaces privilégiées du Parc Naturel de Sao Tomé avec les populations riveraines. La mise en œuvre de 2 microprojets sera accompagnée par la réalisation de séances de formation et d'éducation environnementale aux niveaux des communautés. Pour créer les conditions d'une poursuite des activités après l'échéance du projet, la volontaire de l'AFVP travaillera avec des techniciens contractés par le Parc naturel de Sao Tomé, avec l'appui financier du projet.

6. PREVISION POUR LE DP 2009-2010 (AVRIL 2009 – JUIN 2010)

Dans le 15 mois à venir, jusqu'à l'échéance de la phase 4, les lignes d'intervention prioritaires seront les suivantes :

- Le renforcement des structures de gestion de parcs et l'approbation et mise en œuvre des plans de gestion.
- Le démarrage de l'aménagement écologique du territoire et le renforcement du SIG.
- Mise en œuvre du cadre de concertation, avec priorisation de l'action de formation dans le maistreaming environnemental.
- Poursuivre les actions d'appui au développement dans la zone tampon du Parc Obo de Sao Tomé dans deux communautés additionnelles (4 communautés au total seront touchées par ECOFAC IV – 2 avec DP1 et 2 avec DP2)
- Mise à point du système de suivi et bio-monitoring des parcs.

ANNEXE 1

ANNEXE 2

ANNEXE 3

ANNEXE 4

ANNEXE 5

ANNEXE 6